

connexion with the results of the voting I should like to make the following statement. As there is agreement between the USSR and Iranian Governments on all matters in dispute, and as the Iranian Government has withdrawn its appeal to the Security Council, the USSR delegation considers that the Security Council's decision to retain the Iranian question on its agenda is contradictory to the United Nations Charter.

The USSR delegation, therefore, feels that it cannot in the future take part in discussions of the Iranian question by the Security Council.

42. Continuation of the discussion on the Spanish question

The PRESIDENT: Now we come to the Spanish question. Does any representative want to speak?

Mr. LANGE (Poland): I wonder, in view of the lateness of the hour, whether the President and the members of this Council would not be agreeable to a postponement of further discussion until the next meeting.

The PRESIDENT: Do the members agree to the adjournment?

Mr. STETTINIUS (United States of America): Did the Polish representative's remarks refer to the Spanish situation?

The PRESIDENT: Yes. Do the members agree to an adjournment? May I propose to adjourn until the day after tomorrow at 3 p.m.?

Mr. STETTINIUS (United States of America): Wednesday?

The PRESIDENT: No, Thursday, at 3 p.m. Does the United States representative prefer Wednesday?

Colonel HODGSON (Australia): I do not see why we should not meet tomorrow.

The PRESIDENT: Some members want to meet the day after tomorrow. If the members have no objection, we can meet the day after tomorrow. Since there is no objection, the meeting will be held Thursday at 3 p.m.

The meeting rose at 5.5 p.m.

THIRTY-SEVENTH MEETING

Held at Hunter College, New York, on Thursday, 25 April 1946, at 3 p.m.

President: AFIFI Pasha (Egypt).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Brazil, China, Egypt, France, Mexico, Netherlands, Poland, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

faire une déclaration au sujet du résultat du vote. Etant donné l'accord intervenu entre les Gouvernements de l'URSS et de l'Iran sur tous les points litigieux, et le fait que le Gouvernement iranien a retiré la demande qu'il avait adressée au Conseil de sécurité, la délégation de l'URSS estime que la décision prise par le Conseil de sécurité de maintenir la question iranienne à l'ordre du jour est contraire à la Charte des Nations Unies.

En conséquence, la délégation du Gouvernement de l'URSS estime qu'il ne lui est plus possible de participer à la discussion de la question iranienne au Conseil de sécurité.

42. Suite de la discussion sur la question espagnole

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous abordons maintenant la question espagnole. Un représentant demande-t-il la parole?

M. LANGE (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Eu égard à l'heure tardive, je me demande si le Président et les membres du Conseil accepteraient d'ajourner la discussion jusqu'à la prochaine réunion.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil accepte-t-il d'ajourner la discussion?

M. STETTINIUS (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Les remarques du représentant de la Pologne font-elle allusion à la situation espagnole?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Oui. Le Conseil accepte-t-il d'ajourner la séance? Puis-je proposer de l'ajourner jusqu'après-demain, à 15 heures?

M. STETTINIUS (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): A mercredi?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Non, à jeudi, à 15 heures. Le représentant des Etats-Unis préfère-t-il mercredi?

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Je ne vois pas pourquoi nous ne nous réunirions pas demain.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Certains membres désirent se réunir après-demain. Si le Conseil n'y voit pas d'objections, nous nous réunirons après-demain. Puisqu'il n'y a pas d'objections, la réunion aura lieu jeudi, à 15 heures.

La séance est levée à 17 h. 05.

TRENTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue à Hunter College, New-York, le jeudi 25 avril 1946, à 15 heures.

Président: AFIFI Pacha (Egypte).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Brésil, Chine, Egypte, France, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

43. Provisional agenda (document S/46)

1. Adoption of the agenda.
2. (a) Letter dated 8 April 1946 from the representative of Poland addressed to the Secretary-General (document S/32).¹
(b) Letter dated 9 April 1946 from the representative of Poland addressed to the Secretary-General (document S/34).²
3. Report by the Secretary-General to the President of the Security Council concerning the credentials of representatives on the Security Council, dated 22 April 1946 (document S/43).

44. Anniversary of the San Francisco Conference

The PRESIDENT: Before proceeding with the work before the Council, I should like to remind you that today is 25 April, the anniversary of the formal opening of the United Nations Conference in San Francisco. On this occasion the Mayor of San Francisco has sent us a telegram. I am going to read it to you:

"Please, on behalf of the United Nations, accept the congratulations and the deep appreciation of the citizens of San Francisco and the bay area for the progress of the United Nations since the Conference on International Organization was called into session here one year ago on 25 April 1945.

"San Francisco, as the birthplace of the United Nations Charter, is not unappreciative of the difficult problems the United Nations has faced since its inception, but lends encouragement that the precepts of the United Nations will be fulfilled, to the end that the world never again will be engulfed in conflict.

"On this anniversary a group of San Franciscans, representing many nationalities, will meet in the City Hall to arrange plans for an observance of World Charter Day on 20 June to commemorate the first anniversary of the signing of the United Nations Charter. By these means do we in this area hope to pay homage and emphasize the importance of the United Nations and their goal.

"(Signed) ROGER LATHAM
"Mayor of San Francisco"

I am sure that I am expressing the feelings of gratitude of the members of the Council to the Mayor of San Francisco. That great city will always be remembered not only by the members of this Council, but also by the many citizens from all corners of the world as the birthplace of the bill of rights for all peace-loving nations.

¹ See *Official Records of the Security Council, First Year, First Series, Supplement No. 2, Annex 3a.*

² *Ibid.*, Annex 3b.

43. Ordre du jour provisoire (document S/46)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. a) Lettre, en date du 8 avril 1946, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Pologne (document S/32).¹
b) Lettre, en date du 9 avril 1946, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Pologne (document S/34).²
3. Rapport, en date du 22 avril 1946, du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité sur les pouvoirs des représentants au Conseil de sécurité (document S/43).

44. Anniversaire de la Conférence de San-Francisco

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais rappeler aux membres du Conseil de sécurité que c'est aujourd'hui le 25 avril, anniversaire de l'ouverture officielle de la Conférence des Nations Unies qui s'est tenue à San-Francisco. A cette occasion, le maire de cette ville nous a adressé le télégramme suivant:

"Je vous prie de bien vouloir accepter, au nom des Nations Unies, les félicitations et la profonde gratitude des citoyens de San-Francisco et de ses environs pour les progrès accomplis par les Nations Unies depuis la Conférence sur l'organisation internationale qui s'était réunie ici il y a un an le 25 avril 1945.

"San-Francisco, ville où la Charte des Nations Unies a vu le jour, se rend parfaitement compte des difficultés auxquelles l'Organisation des Nations Unies a eu à faire face depuis sa création, mais tient néanmoins à exprimer l'espoir que les principes des Nations Unies seront finalement mis en pratique et que le monde ne sera plus jamais entraîné dans un conflit.

"A l'occasion de cet anniversaire, un groupe de citoyens de San-Francisco, représentant de nombreuses nationalités, se réuniront à l'Hôtel de Ville afin d'établir le programme de la journée du 20 juin qui a été proclamée "Fête de la Charte" et au cours de laquelle on célébrera le premier anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies. C'est ainsi que la population de cette région espère rendre hommage à l'Organisation des Nations Unies et faire ressortir l'importance de cette Organisation et des objectifs qu'elle s'est assignés.

(Signé) ROGER LATHAM
Maire de San-Francisco"

Je suis certain que, en témoignant ma reconnaissance au maire de San-Francisco, j'exprime les sentiments de tous les membres du Conseil de sécurité. Ni les membres du Conseil, ni les millions d'hommes vivant dans le monde entier n'oublieront jamais que c'est bien dans cette ville que la Charte internationale des Droits de l'homme a pris naissance.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Première Année, Première Série, supplément No 2, annexe 3a.*

² *Ibid.*, annexe 3b.

You will certainly agree with me that I should send a message of thanks on your behalf to the Mayor of San Francisco.

45. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

46. Continuation of the discussion on the Spanish question

Colonel HODGSON (Australia): I should like to thank the President and other members of the Council for their assistance and co-operation in endeavouring to find a resolution which would be generally acceptable. I have distributed the results of those suggestions, and I shall read the draft resolution as it now stands.

"The attention of the Security Council having been drawn to the situation in Spain by a Member of the United Nations acting in accordance with Article 35 of the Charter, and

"The Security Council having been asked to declare that this situation has led to international friction and endangers international peace and security,

"The Security Council hereby resolves:

"To make further studies in order to determine whether such a situation does exist, and

"To this end, appoints a sub-committee of five of its members and instructs this sub-committee to examine the statements made before the Security Council concerning Spain, to call for further statements, documents and evidence and to conduct such inquiries as it may deem necessary in order that the sub-committee may report to the Security Council on 31 May 1946, on the results of such studies and especially the facts bearing on the following questions:

"(1) Is the existence of the Franco regime a matter of international concern and not one essentially within the jurisdiction of Spain?"

"(2) Is the situation in Spain one which might lead to international friction or give rise to a dispute?"

"(3) If the answer to question (2) is 'Yes', is the continuance of the situation likely to endanger the maintenance of international peace and security?"

Now, the main points to be emphasized are these: first of all, I have cut out the idea of a formal investigation under Article 34 of the Charter so as to enable the proposed body to be brought in under Article 29 as a subsidiary organ; and I call it a sub-committee instead of a committee. The important alterations are that I am deleting the passage: "to call for further written statements and documentary evidence from Members of the

Le Conseil est certainement d'accord que j'envoie en son nom un message de remerciements au maire de San-Francisco.

45. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

46. Suite de la discussion sur la question espagnole

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Je tiens à remercier le Président ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité pour l'aide et le concours qu'ils ont bien voulu m'accorder en ce qui concerne la rédaction d'un projet de résolution qui soit acceptable pour tous. J'ai déjà fait distribuer le texte issu de ce travail. Je vais vous lire maintenant le projet de résolution dans sa teneur actuelle:

"L'attention du Conseil de sécurité ayant été attirée sur la situation en Espagne par un Membre de l'Organisation des Nations Unies agissant en vertu de l'Article 35 de la Charte, et

"Le Conseil de sécurité ayant été prié de déclarer que cette situation a entraîné un désaccord entre nations et qu'elle menace la paix et la sécurité internationales,

"Le Conseil de sécurité décide par les présentes:

"De procéder à des études supplémentaires afin de déterminer si une situation de cet ordre existe véritablement, et

"A cette fin désigne un sous-comité composé de cinq de ses membres, charge ce sous-comité d'examiner les déclarations qui ont été faites devant le Conseil de sécurité touchant l'Espagne, de provoquer de nouveaux exposés appuyés de documents et de procéder à toutes autres enquêtes qu'il jugera nécessaires, afin de permettre au Comité de faire rapport au Conseil de sécurité au plus tard le 31 mai 1946 sur le résultat de ses études et, en particulier, sur les faits se rapportant aux questions suivantes:

"1. L'existence du régime franquiste est-elle une question d'intérêt international et non pas une question qui relève essentiellement de la compétence de l'Espagne?"

"2. La situation en Espagne pourrait-elle entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend?"

"3. Si la réponse à la question 2 est affirmative, la prolongation de la situation semble-t-elle devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales?"

A ce propos, je voudrais attirer votre attention sur les points suivants qui me paraissent essentiels: tout d'abord, j'ai renoncé à l'idée d'une enquête officielle qui serait menée en vertu de l'Article 34 de la Charte, afin que le sous-comité en question pût être considéré comme un organe subsidiaire créé aux termes de l'Article 29; c'est pour cette raison que j'ai appelé cet organe un sous-comité au lieu de lui donner le nom de comité. D'autre part, j'ai introduit dans mon

United Nations and from the Franco regime";¹ so that the text reads: "to call for further statements, documents and evidence and conduct such inquiries as it may deem necessary . . .".

Then, to meet the point that 17 May was probably too early — that date was originally selected arbitrarily — the date has been changed to 31 May, that is, a month from the submission of the amended draft resolution. Some of the representatives may desire, instead of fixing a date, to say "as early as practicable".

The last point is that it was felt by some representatives that the sub-committee should not and could not itself make a finding on those three questions, or make recommendations on them, but should present the facts so that the Council itself could decide and make its own decision on the facts as ascertained and presented by the sub-committee.

I take it that there may be other suggestions and other proposals which will come out in the course of the debate.

Mr. STETTINIUS (United States of America): My Government has been giving very careful study to what has been said during the first meetings of the Security Council on the situation in Spain. We have been closely following the entire Spanish problem and have accumulated information based upon first-hand observations of our representatives in Spain. Our information on many of the specific points brought forward by the Polish representative is quite different from his and does not support many of his conclusions.

On the basis of our own information and the information so far developed here in the Security Council, we cannot agree with those of his conclusions which seem to suggest that there is a situation in Spain requiring action under Articles 39 and 41 of the Charter.

Our non-acceptance of many of the statements and disagreement with the conclusions already submitted does not mean that our frequently expressed views on the Franco regime have changed in any way. It is clear that there is here a wide divergence of opinion as to what the facts themselves are, and as to the interpretation which should reasonably be placed on those facts. It is essential that action of the Security Council in such matters as this should be based on factual information which has first been examined in detail and, so far as possible, agreed upon by the Security Council.

texte une modification importante en remplaçant les mots "d'inviter les Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que le régime de Franco à fournir de nouveaux exposés écrits" par le membre de phrase suivant: "de provoquer de nouveaux exposés appuyés de documents et de preuves et de procéder à toutes enquêtes qu'il jugera nécessaires".

Etant donné que la date du 17 mai, qui avait été fixée arbitrairement, pouvait paraître un peu rapprochée, j'ai inséré dans mon nouveau texte la date du 31 mai, c'est-à-dire un mois après la présentation du projet de résolution amendé. Il se peut d'ailleurs qu'au lieu de fixer une date précise, certains représentants préfèrent employer la formule "aussitôt que possible".

Enfin, certains représentant ont estimé que le sous-comité ne pouvait et ne devait pas répondre lui-même aux trois questions qui figurent dans le texte ou formuler des recommandations à leur sujet; il devrait, à leur avis, se borner à soumettre les faits au Conseil de sécurité afin que celui-ci puisse prendre une décision en se fondant sur les renseignements qui lui auraient été communiqués par le sous-comité.

Je pense que, au cours de nos débats, d'autres suggestions et propositions encore nous seront soumises.

M. STETTINIUS (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Mon Gouvernement a étudié avec le plus grand soin les déclarations qui ont été faites au cours des premières réunions du Conseil de sécurité consacrées à la situation existant en Espagne. Nous avons examiné de très près l'ensemble du problème espagnol et nous avons réuni un certain nombre de renseignements fondés sur les observations de nos représentants en Espagne. Les informations dont nous disposons sur les points particuliers qu'a soulevés le représentant de la Pologne diffèrent sensiblement de ses renseignements et ne corroborent pas certaines de ses conclusions.

Ni les renseignements dont dispose le Gouvernement des Etats-Unis, ni les informations dont il a été fait état au Conseil de sécurité, ne nous permettent d'accepter ces conclusions, qui semblent indiquer que, vu la situation existant en Espagne, il y aurait lieu de prendre des mesures en vertu des Articles 39 et 41 de la Charte.

Le fait que nous n'acceptons pas certaines de ces affirmations et de ces conclusions ne signifie nullement que le Gouvernement des Etats-Unis ait renoncé à l'attitude qu'il avait adoptée à l'égard du régime de Franco. Des divergences de vues se sont produites, tant sur les faits eux-mêmes que sur l'interprétation qu'il convient d'en donner. Il est extrêmement important que les mesures adoptées par le Conseil de sécurité sur une telle question soient fondées sur des renseignements positifs qui aient fait l'objet d'un examen détaillé et sur l'interprétation desquels nous soyons, autant que possible, d'accord.

¹ See thirty-fifth meeting.

¹ Voir la trente-cinquième séance.

For these reasons, my Government believes that the Council would not, on the basis of the information now before it, be warranted in adopting the Polish draft resolution in its original form. I have just heard the revised proposal of the representative of Australia, and I am happy to say that such a proposal would be agreeable and satisfactory to the United States of America, possibly with the minor modifications which the Australian representative himself has just suggested.

We believe that there should be a committee of the Council charged with the responsibility of obtaining facts relating to the situation in Spain, so that the Council may, on a sound basis, meet its obligation to determine whether or not continuance of the situation is truly likely to endanger the maintenance of international peace and security.

My Government hopes that the committee will give particular attention to ascertaining the facts with regard to the presence of Nazis in Spain. The possibility of their representing a potential threat has been emphasized here in our discussions.

Before the end of the war and since, we, the United States Government, have been studying and putting into effect with other interested Governments plans for dealing with this very vital and important problem. Through the diplomatic representatives of the interested Governments in Madrid, we have been able to persuade the Spanish Government to help in repatriating those obnoxious Germans. With the co-operation of the French we were able to repatriate to Germany by rail, early in February of this year, nearly 1,300 Germans who had served as guards on the French-Spanish border and who went to Spain after the liberation of France. In addition to these, we have given the Spanish Government the names of about 500 obnoxious Nazis. They produced, of these 500, only about 150.

There is now a growing reluctance on the part of the Spanish Government to co-operate in this programme. For example, the British authorities arranged for a ship to call at a Spanish port early in March of this year. The vessel was on its way back to Germany and had places for approximately 500 additional passengers. The Spanish police produced only a small fraction of the persons who had been named by us to the Foreign Office for removal on that ship.

We estimate that, including the persons so named to the Spanish Government who have not yet been deported, there remain about 2,200 such Germans of all categories. We propose to continue our efforts to bring about the removal of these Germans and will, of course, give full details of the information on this matter in our

C'est pourquoi mon Gouvernement estime que le Conseil de sécurité aurait tort d'adopter, sur la base des renseignements dont il dispose actuellement, le projet de résolution de la Pologne sous sa forme originale. En revanche, j'ai le plaisir de vous annoncer que les États-Unis seront disposés à accepter le nouveau projet de résolution que vient de nous lire le représentant de l'Australie, à condition qu'on y incorpore les petites modifications que le représentant de l'Australie vient de mentionner lui-même.

A notre avis, il y aurait lieu de créer un comité du Conseil de sécurité et de le charger de recueillir des faits concernant la situation en Espagne. De cette façon, le Conseil pourrait, en se fondant sur des faits certains, satisfaire à la mission qui consiste à déterminer si la prolongation de cette situation risque vraiment de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Mon Gouvernement espère que le comité s'attachera, tout spécialement, à établir les faits relatifs à la présence des nazis en Espagne. En effet, on a fait ressortir, au cours de nos débats, que leur présence dans ce pays constituait virtuellement une menace.

Avant la fin de la guerre, et depuis lors, le Gouvernement des États-Unis a étudié, en collaboration avec les autres Gouvernements intéressés, un certain nombre de projets dont la mise en application devait permettre de régler ce problème extrêmement important. Par l'intermédiaire des représentants diplomatiques des pays intéressés, nous avons réussi à persuader le Gouvernement espagnol de collaborer au rapatriement de ces Allemands dangereux. Au début de février dernier, nous avons pu rapatrier par chemin de fer, avec le concours des autorités françaises, environ 1.300 gardes allemands en service sur la frontière franco-espagnole et qui étaient passés en Espagne après la libération de la France. D'autre part, nous avons soumis au Gouvernement espagnol une liste d'environ 500 nazis considérés comme dangereux. Toutefois les autorités espagnoles n'en ont trouvé que 150 à peu près.

En ce moment, le Gouvernement espagnol semble de moins en moins disposé à collaborer à ce programme. Au début de mars dernier, les autorités britanniques ont fait le nécessaire pour qu'un bateau qui rentrait en Allemagne fit escale dans un port espagnol. Ce bateau pouvait prendre environ 500 nouveaux passagers. Toutefois, la police espagnole n'a produit qu'un petit nombre de personnes que le Gouvernement des États-Unis avait signalées au *Foreign Office* pour embarquement sur ce bateau.

Nous estimons que, en plus de ces individus qui ont été signalés au Gouvernement espagnol et qui n'ont pas encore été déportés, il y a actuellement en Espagne environ 2.200 Allemands de diverses catégories. Nous nous proposons de poursuivre nos efforts en vue d'obtenir la déportation de ces Allemands, et nous sommes, bien

possession on this matter to the committee, the setting up of which is under discussion by the Council.

I think it is very important that, when the committee makes its report to the Council, it should provide us with the facts ascertained by it, so that the Security Council itself may make its own determination, based upon those facts.

I believe that the Security Council might well consider directing the committee to report not only at the conclusion of its first study, but, if necessary, from time to time thereafter whenever it may feel that information has been discovered, brought to its attention, or developed by them, that would warrant the Council's immediate attention. In this way, we should have the means of being continually and accurately informed of any developments in Spain which might call for consideration under the Charter of the United Nations.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): If one tries to sum up the speeches which have been delivered in the Security Council during the discussion of the communication of the Polish Government, one may reach the following conclusions.

The basic motive of those members of the Council who object to the Polish proposal came out most clearly in the remarks of Sir Alexander Cadogan. The meaning of Sir Alexander's speech is that neither the Polish representative who has drawn the attention of the Security Council to the situation in Spain, nor the members of the Council who support the Polish proposal have submitted sufficient data to convince the Security Council that the fascist regime in Spain really represents a danger to international peace. If such evidence were available, said the members of the Council who spoke against the Polish proposal, then of course, the Security Council ought to act and take with regard to the Franco regime the measures prescribed by the Charter.

Thus, the whole affair is summed up by the formula: "There is not sufficient evidence." In my very first speech I expressed the hope that the lessons of history would be kept in mind during the discussion of this question, and that the Security Council would not repeat the mistakes made in the past. The formula "There is not sufficient evidence" has, as is known, its history. This formula has been applied very readily and very frequently in the past by the supporters and admirers of the notorious policy of non-intervention.

Everyone knows, for instance, that Japan seized Manchuria between September 1931 and January 1932. The fact of aggression was present. China appealed to the Council of the League of Nations at the time with the proposal that the question should be investigated and that sanctions should be applied to Japan under Article 16 of the Covenant of the League of Nations.

entendu, prêts à mettre à la disposition du comité en question toutes les informations que nous avons à ce sujet.

A mon avis, il est très important que, dans son rapport, le comité saisisse le Conseil de sécurité de tous les faits qu'il aura pu découvrir, afin que le Conseil puisse prendre lui-même une décision sur la base de ces informations.

D'autre part, le Conseil de sécurité pourrait demander à ce comité de ne pas se borner à fournir un rapport sur les résultats de sa première enquête, mais encore de porter à la connaissance du Conseil tous les renseignements qu'il aurait recueillis ou toutes les conclusions auxquelles il aurait abouti et qui mériteraient d'attirer l'attention du Conseil de sécurité. Je crois que cela nous permettrait de nous tenir constamment au courant de tous les événements en Espagne qui pourraient appeler un examen aux termes de la Charte des Nations Unies.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Si l'on tente de dégager le sens des déclarations faites au Conseil de sécurité pendant la discussion de la demande du Gouvernement polonais, on parviendra aux conclusions suivantes.

C'est dans l'intervention de Sir Alexander Cadogan que l'on trouve formulés le plus clairement les mobiles essentiels qui animent ceux des membres du Conseil qui s'opposent à la proposition de la Pologne. Sir Alexander Cadogan a déclaré en substance que ni le représentant de la Pologne, qui a attiré l'attention du Conseil de sécurité sur la situation en Espagne, ni les membres du Conseil qui ont soutenu la proposition de la Pologne n'auraient apporté des faits de nature à convaincre le Conseil de sécurité que le régime fasciste en Espagne représente réellement une menace à la paix internationale. Si de telles preuves existaient, ont dit les membres du Conseil qui s'opposaient à la proposition de la Pologne, le Conseil de sécurité devrait, bien entendu, agir et prendre contre le régime de Franco les mesures prévues dans la Charte.

Ainsi, tout se réduit à la formule: "Il n'y a pas de preuves suffisantes". Dès ma première intervention, j'ai exprimé l'espoir que, en discutant cette question, l'on tiendrait compte des leçons de l'histoire et que le Conseil de sécurité ne retomberait pas dans les erreurs du passé. Comme on sait, la formule: "Il n'y a pas de preuves suffisantes" n'est pas nouvelle. Les partisans et admirateurs de la trop célèbre politique de non-intervention en ont usé souvent et avec complaisance.

Tout le monde sait, par exemple, que, entre le mois de septembre 1931 et le mois de janvier 1932, le Japon s'était emparé de la Mandchourie. L'agression était manifeste. La Chine s'adressa alors au Conseil de la Société des Nations en lui proposant d'examiner cette question et d'appliquer au Japon les sanctions correspondant à l'Article 16 du Pacte de la Société des Nations.

The Council of the League of Nations found itself in a difficult position. On the one hand, Japan's aggression was obvious and required no additional evidence. On the other hand, the leading members of the Council of the League of Nations did not wish to apply any measures to curb the aggression. The way out was suggested by none other than Japan, which itself put forward the idea of forming a commission of inquiry. The members of the Council then seized upon this way out as upon a sheet anchor.

In spite of the fact that there was nothing to inquire about and that the Japanese aggression was obvious, a commission was nevertheless set up to ascertain whether Japan had really attacked China. This commission, which was given the name of the Lytton Commission, spent nine months carrying out an inquiry, after which again no effective measures were taken against the Japanese aggressor.

Almost the same policy of non-intervention was applied to Italian Fascism. It was known that Mussolini had been openly preparing to invade Ethiopia since December 1934. This open preparation began with the incidents in the oasis of Wal-Wal, about which the whole world knew. Even Mussolini made no secret of it.

Only two weeks before Italy's open attack on Ethiopia, the supporters of the policy of non-intervention said that there was not sufficient evidence to warrant recognition of the presence of a threat to peace and the taking of resolute measures. In his speech in the Assembly of the League of Nations, the then Foreign Minister of the United Kingdom, Sir Samuel Hoare, now Lord Templewood, made a speech in which he pointed out that there was not sufficient evidence to establish Mussolini's aggressive intentions in regard to Ethiopia. This evidence, however, did not long have to be waited for. Two weeks later Mussolini attacked Ethiopia.

It is known that before the war the supporters of the policy of non-intervention asserted that there was not sufficient evidence of preparations by Hitler for war against the peace-loving peoples of the world. Neville Chamberlain, the Prime Minister of the United Kingdom at that time, considered it premature to convene a conference to take measures for curbing Hitler's aggression. Chamberlain demanded evidence that after seizing Austria, Hitler was preparing to seize some other country. The same reply was given by Chamberlain to the proposal to convene the previously mentioned conference in 1939, after the occupation of Czechoslovakia by Hitler Germany.

It is known that in 1936, soon after the beginning of the Italo-German armed intervention in Spain, a non-intervention committee was formed in London under the presidency of Lord Plymouth. At that time, while the German and Italian interventionists were crushing the Spanish Republic, the supporters of the policy of non-

Le Conseil de la Société des Nations se trouva dans une situation difficile. D'une part, l'agression japonaise était évidente et ne nécessitait pas de preuves supplémentaires. D'autre part, les principaux membres du Conseil de la Société des Nations ne voulaient prendre aucune mesure pour réprimer l'agression. C'est le Japon lui-même qui suggéra une échappatoire, en émettant l'idée d'une commission d'enquête. Les membres du Conseil s'en emparèrent aussitôt, comme d'une solution inespérée.

Quoiqu'il n'y eût rien à élucider, puisque l'agression japonaise était évidente, on créa une commission chargée d'établir si, oui ou non, le Japon avait attaqué la Chine. Cette commission, connue sous le nom de Commission Lytton, fit pendant neuf mois une enquête qui, elle non plus, n'aboutit à aucune mesure effective contre l'agresseur japonais.

Une politique presque identique de non-intervention fut appliquée au fascisme italien. Depuis le mois de décembre 1934, comme on sait, Mussolini préparait ouvertement l'invasion de l'Éthiopie. Ces préparatifs non déguisés commencèrent avec les incidents de l'oasis de Oualoual, qui furent connus du monde entier. D'ailleurs, Mussolini ne cachait pas ses intentions.

Quant aux partisans de la politique de non-intervention, deux semaines avant la date même à laquelle l'Italie attaqua ouvertement l'Éthiopie, ils disaient qu'on ne disposait pas de preuves suffisantes pour reconnaître l'existence d'une menace à la paix et prendre des mesures décisives. Dans son discours à l'Assemblée de la Société des Nations, Sir Samuel Hoare, l'actuel Lord Templewood, alors Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, déclarait ne pas apercevoir de preuves suffisantes confirmant les intentions agressives de Mussolini à l'égard de l'Éthiopie. Il ne fallut pas attendre ces preuves longtemps. Deux semaines plus tard, Mussolini attaquait l'Éthiopie.

On sait que, avant la guerre, les partisans de la politique de non-intervention affirmaient qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes mettant en évidence les préparatifs de guerre de Hitler contre les peuples pacifiques du monde. Neville Chamberlain, alors Premier Ministre du Royaume-Uni, estimait qu'il était prématuré de convoquer une conférence sur les mesures à prendre pour mettre un frein à l'agression hitlérienne. Chamberlain exigeait des preuves démontrant que, après s'être emparé de l'Autriche, Hitler se préparait à de nouvelles annexions. Chamberlain répondit de même à la proposition de convoquer cette conférence en 1939, après l'occupation de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne hitlérienne.

On sait que, en 1936, peu après le début de l'intervention armée italo-allemande en Espagne, il se forma à Londres un comité de non-intervention, présidé par lord Plymouth. Pendant que les interventionnistes allemands et italiens étranglaient la République espagnole, les partisans de la politique de non-intervention, siégeant à

intervention, meeting in London, actually encouraged by their conduct the aggressive acts of German and Italian Fascism in Spain. To all the data submitted to the Plymouth Committee concerning the dispatch of troops, arms and supplies by Hitler and Mussolini to Spain in order to suppress the popular anti-fascist movement, the supporters and followers of the policy of non-intervention replied: "There is not sufficient evidence."

I listened attentively to the speeches of those members of the Security Council who are not satisfied with the facts which have been brought forward during the discussion of the Polish proposal, and who demand additional evidence. If one takes the speeches, for instance, of certain pre-war British statesmen who supported the policy of non-intervention, and replaces the names of Hitler and Mussolini by that of Franco, the sense and content of these speeches would in no way differ from the sense and content of the speeches of some of the members of the Security Council.

The supporters of the policy of non-intervention who always ask for "additional evidence", have, as a general rule, submitted proposals for the setting up of various kinds of commissions and committees to carry out additional investigations. In the past this method always looked seemly in the eyes of public opinion. Could anything better have been imagined in order to appease the public opinion of the world and to create the appearance of doing something, whereas in reality this method led to inaction? The magic word "commission" was meant to act upon the imagination, to bear witness to the fact that the political leaders do not let a moment pass without reacting to the questions and events that crop up in connexion with the maintenance of peace.

I wish to be frank and to state positively that the demand for additional evidence against the fascist regime of Franco and the accompanying demand for the setting up of a commission to examine this problem objectively, independently of the good intentions of our Australian colleague, will be a repetition of the worthless and bankrupt methods of the past which were applied in connexion with the discussion of counter-measures against the fascist aggressors.

I consider it necessary to speak straight out and frankly on this matter. It is no accident that so far as one can judge from the reports in the Press the proposal to set up a commission in connexion with the question now under discussion has met with scepticism on the part of the public opinion of the world. It is no accident either that Franco's Government itself put forward the same idea a few days ago, obviously bearing in mind the experience of Japan in 1931, when it proposed, as I have already pointed out, that a commission of inquiry should be set up in connexion with her invasion of Manchuria.

Mr. van Kleffens tried to prove that such a measure as the severance of diplomatic relations

Londres, encourageaient en fait les activités agressives du fascisme allemand et italien en Espagne. Toutes les données qu'on présentait au Comité Plymouth sur l'envoi en Espagne, par Hitler et Mussolini, de contingents, d'armes et de munitions pour l'écrasement du mouvement populaire antifasciste, provoquaient, de la part des partisans et instigateurs de la politique de non-intervention, la réponse: "Il n'y a pas de preuves suffisantes."

J'ai écouté avec attention les déclarations de ceux des membres du Conseil de sécurité que ne satisfont pas les faits invoqués lors de la discussion de la demande de la Pologne, et qui exigent des preuves supplémentaires. Si l'on prenait, à titre d'exemple, les discours de certains hommes d'Etat britanniques d'avant-guerre, partisans de la politique de non-intervention, et si l'on substituait aux noms d'Hitler et Mussolini celui de Franco, on retrouverait exactement le sens et le contenu des discours prononcés par certains membres du Conseil de sécurité.

Les partisans de la politique de non-intervention, qui exigeaient toujours "des preuves supplémentaires", avaient pour règle de proposer la formation de toutes sortes de commissions et de comités, chargés d'un supplément d'enquête. Cette méthode, autrefois, faisait toujours bonne impression sur l'opinion publique. Que pouvait-on trouver de mieux pour apaiser l'opinion mondiale et donner l'impression d'agir, alors qu'en réalité cette méthode ne conduisait qu'à l'inaction? Le mot magique de "commission" devait frapper les imaginations et témoigner de la vigilance des hommes d'Etat, qui restaient constamment en état d'alerte en face de questions et d'événements concernant le maintien de la paix.

Je veux être franc et déclarer de la façon la plus catégorique que la demande de preuves supplémentaires sur le régime fasciste de Franco et la proposition qui l'accompagne, de créer un comité chargé d'enquêter sur cette question, ne seront en fait, quelles que soient les bonnes intentions du représentant de l'Australie, rien d'autre qu'une répétition de méthodes infructueuses, qui ont fait faillite dans le passé, et dont on usait lors de la discussion des mesures à prendre contre les agresseurs fascistes.

J'estime nécessaire de le dire ici ouvertement et en pleine franchise. Ce n'est pas par hasard que la proposition de former un comité relatif à la question en cours d'examen a provoqué le scepticisme de l'opinion mondiale, autant qu'on puisse en juger d'après la presse. Ce n'est pas non plus par hasard que le Gouvernement Franco lui-même a suggéré, il y a quelques jours, une idée de cet ordre, en tenant compte, apparemment, de l'expérience du Japon en 1931, qui avait proposé, comme je le rappelais ci-dessus, la formation d'une commission chargée d'enquêter sur son agression en Mandchourie.

M. van Kleffens a tenté de démontrer qu'une mesure telle que la rupture des relations diplo-

might strengthen Franco instead of weakening his regime. Mr. van Kleffens wishes, apparently, to ward off the possibility of such a frightful "error" on the part of the supporters of the proposal for the severance of diplomatic relations with Franco. I must say that I have never heard of a fascist regime being strengthened by the severance of diplomatic relations with that State.

If those members of the Council who make such statements were consistent, they would have to propose a revision of the Charter of the United Nations, in which, as is well known, the severance of diplomatic relations is provided for by Article 41. That Article is contained in Chapter VII, which provides for actions in connexion with a threat to the peace, breach of the peace or act of aggression.

The United Nations, which took part in the elaboration of the Charter and ratified it, did not have any doubt that the severance of diplomatic relations was to be considered as a measure of punishment and pressure to be applied toward those States which do not act in conformity with the purposes and principles of the United Nations. The delegations of the countries of the United Nations which took part in the drawing-up of the Charter at the San Francisco Conference did not suspect that less than a year later, in the Security Council, there would be members who would call the severance of diplomatic relations with the fascist regime of Franco not a measure of punishment but a measure for strengthening that regime.

In this connexion I should like to draw the attention of the members of the Security Council to the fact that, as the *New York Times* of 20 April reports, the speech of Sir Alexander Cadogan, for instance, who objected to the proposal to sever diplomatic relations with Franco, was very well received in Madrid. The American Press, however, reports nothing about satisfaction in Madrid with the speeches of those members of the Council who proposed the severance of diplomatic relations with Franco.

In conclusion I should like to dwell on one other point. In his first speech, in which, to use his own words, he outlined the general aims of the Government of the United States of America on the question of its attitude towards the Franco regime, Mr. Stettinius pointed out that one of those aims was to avoid a repetition of civil war in Spain.

I shall not go into a detailed analysis of this problem. It is known that civil wars in some countries were not so bad after all. Everyone knows, for instance, the historical place and the significance of the Civil War in the United States of America. I repeat, I do not wish to dwell on the political and theoretical analysis of this problem, although I am convinced that the results of such an analysis would not be favourable to the opponents of the proposal for the severance of diplomatic relations with the Franco regime.

matiques pourrait renforcer Franco, au lieu d'affaiblir son régime. M. van Kleffens veut, semble-t-il, prévenir la possibilité d'une "faute" si horrible de la part de ceux qui soutiennent la proposition de rompre les relations diplomatiques avec Franco. Je dois dire que je n'ai jamais pu constater le renforcement d'un Etat fasciste par suite de la rupture des relations diplomatiques avec cet Etat.

Si les membres du Conseil qui émettent de telles affirmations étaient conséquents, ils devraient proposer la révision de la Charte des Nations Unies, dans laquelle, comme on sait, la rupture des relations diplomatiques, prévue à l'Article 41, fait partie du Chapitre VII, consacré à l'action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression.

Les Nations Unies, qui ont participé à l'élaboration de la Charte et qui l'ont ratifiée, n'ont jamais mis en doute que la rupture des relations diplomatiques constituait une mesure punitive et coercitive, dirigée contre les Etats dont l'action n'est pas conforme aux buts et principes des Nations Unies. Les délégations des pays faisant partie des Nations Unies, qui ont pris part à l'élaboration de la Charte à la Conférence de San-Francisco, ne se doutaient pas que, moins d'une année après, tels de leurs membres au Conseil de sécurité qualifieraient la rupture des relations diplomatiques avec le régime fasciste de Franco, non pas de mesure punitive, mais de mesure pouvant renforcer ce régime.

A cet égard, je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil de sécurité sur le fait, signalé par le *New York Times* du 20 avril, que des déclarations telles que celles de Sir Alexander Cadogan, qui s'oppose à la rupture des relations diplomatiques avec Franco, sont fort bien accueillies à Madrid. La presse des Etats-Unis, pourtant, n'annonce pas qu'on a apprécié à Madrid les déclarations de ceux des membres du Conseil qui proposent de rompre les relations diplomatiques avec Franco.

Pour finir, je voudrais mentionner encore un aspect de la question. M. Stettinius, dans son intervention — j'ai en vue sa première intervention où il dit avoir esquissé les buts généraux du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique dans la question de sa position à l'égard du régime de Franco — a fait ressortir que l'un de ces buts était de prévenir une nouvelle guerre civile en Espagne.

Je ne vais pas procéder à un examen détaillé de ce problème. On sait que les guerres civiles n'ont pas toutes été mauvaises. Tous, par exemple, reconnaissent l'importance historique de la guerre civile qui eut lieu aux Etats-Unis d'Amérique. Encore une fois, je ne voudrais pas m'arrêter à l'examen politique et théorique de ce problème, quoique je sois convaincu que les conclusions ne seraient pas favorables aux adversaires de la proposition tendant à rompre les relations diplomatiques avec le régime de Franco.

At present, I wish to limit myself to merely pointing out the perversity and inconsistency of the position of those who advocate inaction with regard to the Franco regime, since such inaction on the part of the United Nations and of the Security Council, as one of its most important organs, will increase the threat to peace and security constituted by the existing fascist regime in Spain. Must we again wait until the cannons and the automatic arms begin to speak before we recognize the presence of a threat to peace? Experience has shown that in such cases it is already too late to preserve peace. In such cases it has to be fought for in a sanguinary struggle against the aggressor.

It is maintained that the fear of civil war in Spain justifies inaction in regard to the fascist regime planted there by Hitler and Mussolini, which seriously threatens the peaceful existence of the peoples of the world. It is the affair of the Spanish people to decide in what way it wishes to free itself from the hated Franco regime. It is the task of the United Nations to remove such a source of danger to international security as the existing fascist regime in Spain, and at the same time to help the people of Spain and the Spanish democratic forces to regain the democratic freedoms which have been taken from them.

In summing up what I have said at this meeting of the Security Council, I should like to make the following statement.

The statement by Dr. Lange, the representative of Poland,¹ and also the discussions which have taken place in the Security Council on the question raised by the Polish representative in his letters of 8 and 9 April leave no room for doubt that the fascist regime of Franco at present existing in Spain is indeed a serious danger to international peace and security.

In view of this fact, there is no need to set up any kind of commission to study the question. In the presence of an abundance of facts and evidence which confirm the rightness of the accusation brought against the fascist regime of Franco by the representative of Poland, the setting up of a commission might have a negative effect on world public opinion, as well as on democratic forces in Spain itself. It would be impossible to justify the setting up of such a commission in the eyes of the public opinion of the world, which demands the complete severance of relations with the Franco regime, and not delays, for which it is impossible to find any justification. For these reasons I declare myself opposed to the proposal to set up a commission.

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): I should like first to discuss the Australian suggestion in the light of principle; and thereafter, with special reference to the Polish complaint concerning the Franco Government.

Pour l'instant, je me bornerai à rappeler l'immoralité et l'inconséquence d'une attitude d'inaction envers le régime de Franco; en effet, une telle attitude de la part des Nations Unies ou du Conseil de sécurité, qui est l'un de leurs organes les plus importants, ne pourra que renforcer la menace à la paix et à la sécurité que constitue le régime fasciste existant en Espagne. Faut-il donc attendre de nouveau que canons et mitrailleuses se mettent à parler, avant de reconnaître l'existence d'une menace à la paix? L'expérience, pourtant, a montré qu'il était alors trop tard pour préserver la paix, qu'on ne pouvait plus que la reconquérir sur l'agresseur, au prix d'une lutte sanglante.

En pratique, la crainte de la guerre civile en Espagne se présente comme la justification de l'inaction à l'égard d'un régime fasciste qui a été établi en Espagne par Hitler et Mussolini et qui constitue une sérieuse menace à la paix des peuples. C'est l'affaire du peuple espagnol de décider de quelle façon il se libérera de ce régime fasciste qu'il abhorre. La tâche des Nations Unies consiste à éliminer ce foyer de menaces à la sécurité internationale que représente le régime fasciste existant en Espagne, tout en aidant le peuple d'Espagne, les forces démocratiques espagnoles, à rétablir les libertés démocratiques qui leur ont été enlevées.

Pour résumer ce que j'ai dit à la présente session du Conseil de sécurité, je tiens à déclarer ce qui suit.

La déclaration du représentant de la Pologne, M. Lange¹, ainsi que les discussions qui ont eu lieu au Conseil de sécurité au sujet de la question soulevée par le représentant de la Pologne dans ses lettres du 8 et du 9 avril, ne permettent pas de douter que le régime fasciste de Franco, actuellement existant en Espagne, constitue réellement une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales.

Par conséquent, il n'est pas nécessaire de créer un comité quel qu'il soit, pour l'étude de cette question. Etant donné qu'il existe un grand nombre de faits et de preuves confirmant le bien-fondé de l'accusation portée par le représentant de la Pologne contre le régime fasciste de Franco, la formation d'un comité pourrait produire un effet négatif sur l'opinion mondiale aussi bien que sur les forces démocratiques de l'Espagne elle-même. On ne pourrait justifier la formation d'un tel comité aux yeux de l'opinion mondiale, qui réclame, non pas des tergiversations injustifiables, mais la rupture complète avec le régime de Franco. Par suite de ces considérations, je déclare m'opposer à la proposition de former un comité.

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais tout d'abord examiner la proposition de l'Australie du point de vue du principe; ensuite j'en parlerai à la lumière de la plainte portée par le Gouvernement de la Pologne contre le Gouvernement de Franco.

¹ See thirty-fourth meeting.

¹ Voir la trente-quatrième séance.

More than once, the Australian representative has recommended, in the course of our debates, not only on this question but also on other questions, that the Security Council should inquire into the facts of a case. As a matter of principle, I want to place on record that the mere fact that a complaint which to many of us does not seem fully substantiated is lodged with the Security Council regarding this or that State or Government does not seem to me to be sufficient reason to justify the establishment of a commission of inquiry. If we have to establish commissions of inquiry simply because a Member of the United Nations thinks fit to bring a charge against another State or Government, this Organization might well soon become the obnoxious tool of international ill feeling. All sorts of accusations of one sort or another would then be presented to the detriment of peaceful relations, and that would seem highly undesirable. What the world needs is tranquillity and not unnecessary unrest.

I therefore believe that before ever the Security Council decides to set up a committee of inquiry or investigation, the Council should satisfy itself that a sufficient *prima facie* case has been made out by the complaining party to warrant the establishment of such a committee. Thus alone can we hope to discourage the submission to this Council of inadequately substantiated charges.

Now, with reference to the case at issue, the Spanish case, I am prepared to accept the contention that a sufficient *prima facie* case has been made out to justify additional inquiries such as the Australian representative has proposed. I do not think these inquiries are absolutely necessary, but they may be useful, and for that reason I shall vote in favour of the Australian motion.

In this connexion I should like to say to the representative of the USSR that if the matter is dealt with in this reasonable way, the absence of completely convincing proof does not lead us at all to the necessity for shelving the question; but on the contrary, provided of course the evidence previously adduced is not too meagre, we are induced to go further into it. I do not think the delay that would be caused by the work of the proposed committee is in any sense dangerous in this case. The Japanese, Mussolini and Hitler were all able and ready to commit aggression, and I quite agree with Mr. Gromyko that in their case delay was dangerous and even fatal. But I do not think that in the case of the Franco regime there is any such danger.

I have now only two points to raise in connexion with the wording of the revised Australian proposal.

Au cours de nos débats, qui portaient, non seulement sur cette question, mais aussi sur d'autres problèmes, le représentant de l'Australie a recommandé à plusieurs occasions que le Conseil de sécurité prit connaissance des faits relatifs à tel ou tel cas. Tout d'abord, je voudrais établir un point de principe: le seul fait qu'une plainte contre un Gouvernement ou un Etat ait été déposée au Conseil de sécurité, plainte qui, de l'avis de certains représentants, ne repose pas sur des preuves suffisamment convaincantes, ne me paraît pas justifier la création d'un comité d'enquête. En effet, s'il fallait établir un comité d'enquête chaque fois qu'un Membre de l'Organisation des Nations Unies estime devoir porter une plainte contre un autre Etat ou Gouvernement, cette Organisation ne tarderait pas à devenir un instrument dangereux qui ne servirait qu'à aggraver les tensions internationales. On présenterait alors toutes sortes d'accusations qui ne manqueraient pas de troubler les relations pacifiques entre les nations, ce qui est absolument indésirable. Le monde a besoin de paix, et non pas de troubles inutiles.

J'estime, par conséquent, que, avant de décider de former un comité d'enquête, le Conseil de sécurité devrait s'assurer que la partie plaignante a présenté des preuves suffisamment convaincantes pour qu'on soit fondé à créer un tel comité. C'est le seul moyen d'éviter que des accusations insuffisamment fondées ne nous soient soumises.

Pour ce qui est de la question espagnole dont nous sommes saisis en ce moment, je suis prêt à reconnaître que des arguments suffisamment convaincants nous ont été soumis et que, par conséquent, il y a lieu de procéder à un complément d'enquête, ainsi que le propose le représentant de l'Australie. Je ne pense pas que cette enquête soit absolument nécessaire, mais j'admets qu'elle peut être d'une certaine utilité. Je voterai donc en faveur de la proposition de l'Australie.

A ce propos, je voudrais faire remarquer au représentant de l'URSS que, si nous adoptons cette méthode, qui me paraît parfaitement raisonnable, nous pourrions garder cette question à notre ordre du jour, et cela malgré l'absence de preuves suffisamment convaincantes; je dirais même que nous serons tenus d'en poursuivre l'examen, pourvu que les arguments qui ont été présentés jusqu'ici aient une certaine consistance. Je ne crois pas que les retards qui pourraient résulter du travail du comité dont on envisage la création, puissent présenter, dans le cas présent, un danger quelconque. Les Japonais, Mussolini et Hitler étaient tous prêts pour l'attaque, et je suis d'accord avec M. Gromyko que les retards apportés à la solution des problèmes que posait leur attitude comportaient un danger très grave. Toutefois, je ne crois pas que ce danger existe dans le cas de Franco.

Je voudrais faire encore deux remarques à propos du texte révisé du projet de résolution de l'Australie.

The first is that I am wondering whether it would not be preferable to strike out the time limit of 31 May. No doubt the committee will work with all reasonable dispatch, but I feel that certain matters cannot very well be dealt with on the basis of a time-table, and I do not see why the committee should present its report on that particular date of 31 May. If the committee is ready before that date, so much the better. Why should it not then come forward at once with its report?

Moreover, there is in session at this moment in Paris an important conference of the Council of Foreign Ministers. I do not know whether that conference will or will not deal with the case of Spain, but I think that we should avoid any possibility, however remote, of simultaneous action on different lines. That could only create confusion, and we are here to try to straighten out questions, not to confuse them. This, too, seems to me to make it advisable not to set a time limit for the committee's labours.

May I therefore move the deletion of the words "on 31 May 1946"?

In the second place, the new text of the Australian proposal contains a new concept, a concept which is not included in the Charter, namely, that expressed by the term "matter of international concern", which you will find under question (1). I think that we should not introduce in such an incidental way concepts which do not find support in the Charter. If we did that sort of thing, we should run the risk of deviating from the Charter, and I should be glad if the Australian representative could see his way to delete in question (1) of his amended text the words "of international concern". It does not alter the question in any sense, but by deleting it we avoid the terminology which might be dangerous or misleading.

Mr. VELLOSO (Brazil) (*translated from French*): I shall be brief as usual.

I support the Australian representative's proposal. In my statement the other day at the thirty-fifth meeting I expressed doubts as to whether the question brought up by the representative of Poland was within our jurisdiction. I suggested, with respect to certain grave charges made against the Spanish Government, that the Security Council was bound under Article 1, paragraph 1, of the Charter to try to clarify them.

The proposal by the Australian representative supports these two ideas, and I therefore favour it whole-heartedly.

Mr. BONNET (France) (*translated from French*): Ever since the earliest meetings of the Security Council, differences of opinion have arisen over the Spanish question, and they have been in evidence again to-day.

Nevertheless unanimity has been achieved on one point: all speakers at one time or another

Tout d'abord, je me demande s'il ne serait pas préférable de supprimer dans ce texte la date du 31 mai. Je suis certain que le comité cherchera à s'acquitter de sa tâche aussi rapidement que possible. Toutefois, il existe des questions pour la solution desquelles on ne saurait fixer de délais. Je ne vois pas pourquoi le comité devrait nous soumettre son rapport précisément le 31 mai. Il se pourrait qu'il termine son travail bien avant cette date. Pourquoi ne pourrait-il pas nous soumettre son rapport aussitôt?

De plus, une conférence importante, celle du Conseil des Ministres des affaires étrangères, est actuellement en cours à Paris. Je ne sais pas si elle s'occupera ou non de la question espagnole, mais j'estime que le Conseil de sécurité devrait s'abstenir de prendre une décision sur cette question, car elle pourrait faire double emploi avec celle d'un organisme différent. Cela ne ferait que prêter à confusion. Or, si nous sommes ici, c'est pour tâcher de régler la question dont nous sommes saisis, et non pas pour la compliquer. C'est là une raison de plus pour laquelle il n'y aurait pas lieu de fixer un délai précis au comité.

Je voudrais donc vous demander de supprimer les mots "le 31 mai 1946".

D'autre part, la première question du nouveau texte de la proposition de l'Australie contient une expression nouvelle qui ne figure pas dans la Charte, à savoir: "Question d'intérêt international". J'estime que nous devrions éviter d'introduire dans nos textes des termes dont la Charte ne justifie pas l'emploi. En effet, si nous agissions de la sorte, nous risquerions de nous écarter de ce document. Je voudrais donc demander au représentant de l'Australie de supprimer l'expression "une question d'intérêt international". En supprimant ce membre de phrase, nous éviterions d'employer un terme dangereux et ambigu, sans changer quoi que ce soit à la question.

M. VELLOSO (Brésil): Je serai bref, comme d'habitude.

J'approuve la proposition du représentant de l'Australie. Dans ma déclaration de l'autre jour à la trente-quatrième séance, j'avais exprimé des doutes sur le point de savoir si la question soulevée par le représentant de la Pologne était de notre compétence. J'avais suggéré, à propos de certaines accusations graves portées contre le Gouvernement espagnol, que le Conseil de sécurité avait le devoir, conformément au paragraphe premier de l'Article premier de la Charte, de chercher à les éclaircir.

La proposition du représentant de l'Australie vient à l'appui de ces deux idées. Aussi l'appuierai-je de tout mon cœur.

M. BONNET (France): Dès les premières réunions du Conseil de sécurité, des divergences de vues se sont produites en ce qui concerne la question espagnole. Elles se sont encore manifestées aujourd'hui.

Cependant, l'unanimité a été réalisée sur un certain point: tous les orateurs ont, à un moment

have voiced their moral condemnation of the Franco regime. If today we adopt a provisional resolution enabling us to carry on with our work, we ought to record therein this unanimity, and at the same time say a few words of affection and friendship for the Spanish people, who have placed all their hopes in the United Nations. That is the first point. I shall ask the representative of Australia to agree to an amendment to that effect.

But there is another point. The draft resolution which Colonel Hodgson has submitted to the Security Council is short and concise. The first paragraph simply records the request made by the representative of Poland. In the remainder of the resolution the same idea recurs insistently. I cannot help feeling that there is a certain danger in this.

The second paragraph of the resolution proposes that the Council's sub-committee should make studies in order to determine whether a situation likely to endanger international peace exists in Spain. A little further on, exactly the same point is made again in three quite detailed questions, which as a matter of fact are closely interconnected and indeed form only a single question.

The result is that practically the sole purpose of the resolution is to inquire whether there is a danger to international peace. I feel bound to say that the series of question marks appearing in the text seems to me to reflect a negative approach. We might ask many other questions in addition to those three. We might, for example, ask whether the Spanish regime, having been founded with the assistance of the Axis Powers, is still based on the principles represented by the Governments of those Powers. We might go on to ask whether, in the event of the reply being "Yes", the Spanish Government constitutes a danger to the democratic regimes.

If we suspended or adjourned our proceedings, I could draft a dozen questions like these. They would be very helpful to the committee and show it that there were possibilities other than those referred to by the Australian representative. I would ask him to bear our point of view in mind, and consequently to omit the three questions appearing at the end of his draft resolution.

He has himself said that his intention was to give the greatest possible scope to that committee, which I regard not as a committee or commission but as a working sub-committee.

One word more I should like to say by way of guidance for that committee so as to enable it, if possible, to show us the way to unanimity. Let us ask it to tell us what measures might be taken. If Colonel Hodgson agrees to the omission of the three questions referred to, I would also ask him to end his draft resolution as follows: after the words "in order that the sub-committee

ou à un autre, condamné moralement le régime de Franco. Si nous adoptions aujourd'hui une résolution provisoire qui nous permette de continuer notre travail, nous devrions, dans cette résolution, constater cette unanimité et, en même temps, avoir des mots d'affection et d'amitié pour le peuple espagnol qui a mis tout son espoir dans les Nations Unies. C'est un premier point. Je demanderai au représentant de l'Australie d'accepter un amendement dans ce sens.

Mais il y a plus. Le projet de résolution que le colonel Hodgson a présenté au Conseil de sécurité est court et concis. Le premier paragraphe rappelle simplement la demande qui a été faite par le représentant de la Pologne. Dans le reste de cette résolution, la même idée est exprimée avec insistance. Je ne peux pas empêcher d'y voir un danger.

Le deuxième paragraphe de la résolution tend à ce que le sous-comité du Conseil procède à des études pour savoir si une situation de nature à menacer la paix internationale existe en Espagne. Un peu plus loin, le même point est repris exactement, par trois questions assez détaillées, qui d'ailleurs s'emboîtent l'une dans l'autre et, en réalité, n'en font qu'une.

Si bien que l'objet de la résolution est à peu près uniquement celui-ci: y a-t-il une menace à la paix internationale? Je dois dire que la série de points d'interrogation qui sont posés me semble avoir un caractère tout à fait négatif. Nous pourrions poser beaucoup d'autres questions à la suite de ces trois questions-là. Par exemple: le régime espagnol, établi avec l'aide des Puissances de l'Axe, est-il toujours fondé sur les principes que représentaient les Gouvernements desdites Puissances? Nous pourrions continuer: si la réponse est oui, le Gouvernement espagnol constitue-t-il un danger pour les régimes démocratiques?

S'il y avait une interruption ou un ajournement de nos travaux, je pourrais préparer une douzaine de questions de cet ordre. Elles seraient très utiles pour le comité et lui marqueraient qu'il existe d'autres possibilités que celles qu'a bien voulu signaler le représentant de l'Australie. Je lui demande de bien vouloir tenir compte de notre point de vue et, en conséquence, de supprimer, purement et simplement, les trois questions qui figurent à la fin de son projet de résolution.

Il a lui-même souligné qu'il avait voulu donner les plus grandes possibilités à ce comité que je considère, pour ma part, non pas comme un comité ou une commission, mais comme un sous-comité de travail.

Permettez-moi, à ce sujet, d'ajouter un mot encore pour guider ce comité et lui permettre, si possible, de nous ouvrir la voie qui nous conduirait à l'unanimité. Demandons-lui de nous indiquer les mesures qui pourraient éventuellement être prises. Si le colonel Hodgson consent à supprimer ces trois questions, je lui demanderais, en outre, de terminer comme suit son projet de

may report to the Security Council . . . on the results of such studies" add the words "and on the practical measures which the United Nations could take in this matter". If worded in this way the resolution would be a short and modest one.

Instead of the eleven members of the Council continuing the discussion begun a few days ago and continued here to-day, we ask five members of the Security Council to get the work into shape, to obtain additional information from the various Governments represented by us and even from other Governments in the United Nations, and to come back to us as soon as possible so as to enable us to reach conclusions, after having, as I sincerely hope, convinced those of our colleagues who are still sceptical that the United Nations has a distinct responsibility in Spain and must intervene.

Mr. LANGE (Poland): I am afraid that this discussion may leave a somewhat mistaken impression. There were certain divergencies of opinion expressed, but what I should like to stress is the fact that beneath all these divergencies there was a fundamental unanimity shown by all the members of this Council, a unanimity to which my colleague, the representative of France, has drawn attention.

First of all, there was not a single member of this Council who expressed any good word for the Franco regime. On the contrary, every member who spoke has condemned the present Fascist regime in Spain. I hope that both Franco's Government and the people of Spain will take notice of that fact, and not be misguided by the minor questions of procedure which we are discussing now.

In particular, I wish to draw attention to the statement made in his first speech by Mr. Stettinius, the representative of the United States of America, to the effect that in dealing with the Spanish situation the Government of the United States has two objectives: one is to remove the Franco regime, and the other is to do it without inflicting upon the Spanish people the horrors of another civil war.

I am in full agreement with both objectives, and when the Government of Poland submitted the matter of the Spanish situation to this Council, it did so precisely because it is of the opinion that international action by the United Nations is required to avoid the danger of another civil war in Spain, and all the international disturbances which might result from it.

The representative of the United States of America has said that it is the purpose of his Government that Franco's regime be removed from power. Although the same strong words were not used by everybody, I think that is the unanimous wish of all the members of this Coun-

résolution: après les mots "afin de permettre au sous-comité de faire rapport au Conseil de sécurité sur le résultat de ses études" ajouter "et sur les mesures pratiques que pourraient prendre en cette matière les Nations Unies". Ainsi conçue, cette résolution sera courte; elle sera modeste.

Au lieu que les onze membres du Conseil continuent ensemble le débat commencé il y a quelques jours et que nous avons poursuivi aujourd'hui, nous demandons à cinq membres du Conseil de sécurité de dégrossir le travail, d'obtenir des divers Gouvernements que nous représentons, et même des autres Gouvernements des Nations Unies, des renseignements complémentaires, et de revenir le plus tôt possible devant nous, de manière à nous permettre de parvenir à des conclusions, après, je l'espère très fermement, avoir convaincu ceux de nos collègues aujourd'hui sceptiques encore, qu'il existe une responsabilité des Nations Unies en Espagne et qu'elles doivent intervenir.

M. LANGE (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Je crains que ce débat ne produise, dans certains milieux, une impression qui ne serait pas tout à fait juste. Certes des divergences de vues se sont fait jour ici, mais je tiens à souligner que, malgré ces divergences, les membres du Conseil de sécurité se sont prononcés à l'unanimité quant au fond de la question. La représentant de la France l'a bien fait ressortir d'ailleurs.

Tout d'abord, aucun des membres du Conseil n'a prononcé un seul mot en faveur du régime de Franco. Bien au contraire, tous ceux qui ont pris la parole à ce sujet ont condamné le régime fasciste existant actuellement en Espagne. J'espère que le Gouvernement de Franco, aussi bien que le peuple espagnol, en prendront bonne note et ne se laisseront pas induire en erreur par le débat en cours qui porte sur des questions de procédure peu importante.

Je voudrais notamment attirer votre attention sur une déclaration qui a été faite par M. Stettinius, représentant des Etats-Unis d'Amérique, au cours de son premier discours. Il a dit que, en ce qui concerne la question espagnole, le Gouvernement des Etats-Unis avait deux objectifs en vue: d'une part, il cherchait à éliminer le régime de Franco, mais, d'autre part, il espérait y parvenir sans infliger au peuple espagnol les horreurs d'une nouvelle guerre civile.

Je suis parfaitement d'accord avec le représentant des Etats-Unis. En soumettant la question espagnole au Conseil de sécurité, le Gouvernement de la Pologne espérait qu'une action internationale, entreprise par l'ensemble des Nations Unies, écarterait le danger d'une guerre civile en Espagne, ainsi que la possibilité de troubles internationaux qu'une telle guerre pourrait engendrer.

Le représentant des Etats-Unis a dit que son Gouvernement cherchait à faire en sorte que le régime de Franco soit écarté du pouvoir. Bien que tous les représentants n'aient pas employé un langage aussi énergique, il me semble que tous partagent ce désir. Aucun des membres du

cil. There is nobody in this Council who would wish that Franco's regime should continue in power.

Now the statement that Franco's regime should be removed from power in Spain carries certain implications. It implies that the very existence of this regime is of course a matter of international concern, because otherwise it would mean meddling in the internal affairs of Spain without any grounds for so doing. Now if we believe that that Government in Spain should be removed from power, it is because we think that its existence is a matter of international concern, and that it is a danger to international peace and security.

The problem is: how shall we carry into action this desire, which was stated by the representative of the United States of America and which, I think, we all share?

At this point I should like to appeal to this Council not to abandon the fundamental historic responsibility which rests upon it, and not to give comfort and aid to the Franco regime; but instead to find a way towards unanimous action. I think we are all essentially in agreement as to the fundamental objective. The discussion is about the proper means and procedures to be followed. Our delegation and our Government attach great importance to a unanimous action of the Council in this matter, because we think that it will take the unanimous decision and effort of the United Nations to lead to a removal of the Franco regime in Spain, and to the removal of the threat to international security which that regime presents.

The problem before us, therefore, is to find some basis for international action. I do not believe that this can be reached within the next fifteen minutes or even within the next hour. It requires study by the different delegations, and perhaps also by their Governments. In order to prepare for unanimous action, I should suggest that this Council appoint a sub-committee, the function of which would be to find a basis for such unanimity. On the one hand we have the proposal for a committee investigation; on the other hand we have, as opposed to this committee of investigation, a committee of the type which I propose, which would consider the resolution I have submitted, and the different procedural proposal of our Australian colleague, and try to come to this Council with a resolution recommending practical steps to be taken by the United Nations.

Now, in making such a proposal, I do not withdraw my original resolution presented in the thirty-fourth meeting, the resolution that the United Nations should, through collective action, break diplomatic relations with the Franco regime. The Government of Poland considers such action the very minimum of what has to be done. However, in the interests of reaching a

Conseil de sécurité ne tient à ce que le régime de Franco se maintienne en Espagne.

Il faut en tirer les conclusions qui s'imposent. Ces déclarations impliquent que l'existence de ce régime est une question d'intérêt international. En effet s'il n'en était pas ainsi, tout examen de cette question équivaldrait à une ingérence injustifiée dans les affaires intérieures de l'Espagne. Si nous pensons qu'il y a lieu de mettre fin au régime existant actuellement dans ce pays, c'est précisément parce que nous sommes d'avis que cette question présente un intérêt international et que l'existence de ce régime met en danger la paix et la sécurité.

Il s'agit de savoir maintenant comment satisfaire le désir exprimé par le représentant des Etats-Unis, désir que nous partageons tous.

Je fais appel au Conseil de sécurité pour qu'il fasse honneur aux obligations qu'il a assumées; il ne doit, ni aider, ni soutenir le régime de Franco; il faut au contraire qu'il trouve une voie vers une action unanime. Je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point essentiel. Notre discussion porte donc sur les meilleurs moyens d'atteindre cet objectif et sur la méthode à suivre. La délégation et le Gouvernement polonais attachent beaucoup d'importance à ce que cette action soit décidée à l'unanimité. En effet, seuls une décision unanime et un effort concerté de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent contribuer à mettre fin au régime franquiste en Espagne et à écarter le danger qu'il présente pour la sécurité internationale.

Nous devons donc trouver, je le répète, une base d'action internationale. Je ne crois pas que nous puissions le faire en quinze minutes ni même en une heure. Chacune des délégations et peut-être même chacun des Gouvernements ont besoin de temps pour étudier cette question. Pour faciliter une décision unanime, je voudrais proposer de former un sous-comité chargé de trouver un terrain d'entente permettant de réaliser cette unanimité. On a proposé d'une part, de créer un comité d'enquête. D'autre part, nous nous trouvons devant une autre proposition tendant à la création, non pas d'un comité d'enquête, mais d'un comité comme celui que je préconise, lequel serait chargé d'étudier le projet de résolution que j'ai présenté ainsi que la proposition, de caractère différent, soumise par le représentant de l'Australie, et de s'efforcer de présenter au Conseil une résolution aux termes de laquelle il recommanderait aux Nations Unies de prendre des mesures pratiques.

Bien entendu, en soumettant cette proposition, je ne retire pas le premier projet de résolution que j'ai présenté à la trente-quatrième séance aux termes duquel tous les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient rompre, par un acte collectif, leurs relations diplomatiques avec le régime de Franco. Le Gouvernement de la Pologne estime, en effet,

unanimous decision and achieving concerted action, I am perfectly willing to submit this resolution, like all other proposals which were presented here, to such a committee for study, or draft, or whatever you call it, in order that within a few days' time the committee should report to us with its recommendations as to the proper action to be taken.

In conclusion, I should once more like to stress the fundamental unanimity which was expressed during the debates of this Council on the Franco regime, the moral condemnation which was expressed by every member who took part in the debate. Again, I hope that the people of Spain will take notice of this unanimity.

The PRESIDENT: May I have your proposal in the form of a written draft resolution, Mr. Lange?

Colonel HODGSON (Australia): With regard to the various suggestions which have been made, I am quite in agreement with the wishes of the representative for the Netherlands. I myself had a doubt as to whether it was advisable to specify a date. I thought that as an alternative, we might as well have used the words "as soon as possible" or "as early as practicable" so that it remained open to the discretion and good sense of the committee. The whole point of fixing a date is that I did not want the world or anybody to have the impression that we were trying to delay action.

Now, about the matter of "international concern". On that I quite agree, and that is as I had it originally. But you come to this point: in parliamentary procedure you usually accept an amendment only if you know it is in accordance with the wishes of the majority of the rest of the committee. I have not heard any view expressed in favour of the suggestions of the French representative. I am prepared to go so far as to drop the three questions, because the gist of these questions is really contained in paragraph 1. But when the representative of Poland suggests that we might have a sub-committee meet to decide upon measures to be taken, we are faced with a fundamental difference in principle. In other words, my conception is that it is for this Council, and this Council alone, and not for a sub-committee, to make just and impartial decisions and to ascertain facts.

Now for a sub-committee to recommend practical measures means, in effect, that that committee makes decisions instead of the Council. Even to suggest practical measures implies that a decision on the facts has been reached.

There is this point, too. I do not know yet what the composition of the sub-committee will be. I have heard that there is a likelihood of,

que c'est le moins qu'on puisse demander. Toutefois, pour faciliter une décision unanime et une action concertée, je suis prêt à soumettre ma proposition, au même titre que toutes les autres propositions qui ont été formulées ici, à un comité d'étude ou de rédaction — peu importe le nom qu'on voudra lui donner — pour que ce comité nous présente, dans un délai de quelques jours, des recommandations quant aux mesures à prendre dans ce domaine.

En terminant, je voudrais faire ressortir une fois de plus l'unanimité qui s'est faite ici en ce qui concerne le régime de Franco et la condamnation morale que tous ceux qui ont pris part à notre discussion ont prononcée contre ce régime. J'espère, je le répète, que le peuple espagnol prendra bonne note de cette unanimité.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je prie M. Lange de vouloir bien mettre sa proposition par écrit et de la présenter sous forme de projet de résolution.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais dire quelques mots à propos des différentes propositions qu'on vient de nous présenter. Je partage entièrement le désir exprimé par le représentant des Pays-Bas. Je me suis demandé moi-même s'il était opportun de fixer une date précise, et il m'a semblé que nous pouvions aussi bien employer les termes "aussitôt que possible" ou "dans le plus bref délai" en laissant au Comité lui-même le soin de fixer la date. Si j'ai inséré dans mon texte une date précise, c'était uniquement pour ne pas donner l'impression que nous cherchions à faire traîner les choses en longueur.

Pour ce qui est de la suppression des mots "question d'intérêt international", je suis prêt à accepter cette proposition. Elle revient en effet à reprendre mon texte initial. Mais voici une autre question qui se pose: selon la procédure parlementaire habituelle, un amendement n'est accepté que lorsque la majorité le demande. Or, pour autant que je sache, aucun membre du Conseil de sécurité ne s'est exprimé en faveur de la proposition du représentant de la France. Je suis tout à fait disposé à supprimer les trois questions qui figurent dans mon texte, parce que leur contenu fait en réalité l'objet du premier paragraphe. Cependant, lorsque le représentant de la Pologne propose de créer un sous-comité chargé de prendre une décision sur les mesures à adopter, nous sommes en présence d'une différence de principe. En effet, c'est, à mon avis, au Conseil de sécurité et non à un sous-comité, qu'il appartient d'établir les faits et de prendre en conséquence une décision juste et impartiale.

Charger un sous-comité de recommander des mesures d'ordre pratique équivaudrait à lui demander de prendre une décision à la place du Conseil de sécurité. En effet, avant de recommander telle ou telle mesure, le sous-comité devra statuer sur les faits.

D'autre part, je voudrais vous signaler le point suivant: je ne sais pas encore quelle sera la composition de ce sous-comité. On a dit ici

say, four of the permanent members not being represented on it, or that it would be preferable if that were so. Would it be right for this Council to give a sub-committee authority to make recommendations as to what the permanent members should do, without their really having a say? I think not. That is where I cannot meet the representatives of France and Poland half way with a view to reaching unanimity.

There is also this point. Even if I did accept that, we should still not have reached unanimity, because the representative of the USSR says that no commission or committee would be acceptable to him.

At the same time, if it is the wish of the Council that we have another consultation and try to reach an agreement, I shall be only too happy to co-operate.

Mr. LANGE (Poland): The wording might be changed somewhat if a member of the Council desired it. This is the text of my proposal:

"The attention of the Security Council having been drawn to the situation in Spain by one of the United Nations acting in conformity with Article 35, paragraph 1, of the Charter,

"The Security Council

"1. Takes into account the unanimous condemnation of the Franco regime expressed during the debate;

"2. Appoints a sub-committee of five of its members to study the basis for unanimous decision to be reached by the Council and to prepare a draft resolution containing recommendations as to the practical steps to be taken."

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): The Australian representative asked what we thought of the French proposal. I should be very glad to say what I think about it if that is at all helpful.

I am sorry to say that I find it very difficult to vote in favour of the French proposal. I can see various objections to it, with which I need not detain the Council, but my chief difficulty is that the French proposal seems to me to suggest, however vaguely or tenuously, that measures are to be taken against the Franco regime. In accordance with what I said last week, I must say now that I am not prepared to take that position. Moreover I should like to draw attention to the fact that the text as Mr. Bonnet proposed it seems to me to place the whole matter on the grounds of expediency. He asks: what shall we do?

But we must ascertain first of all, whether or not we are entitled under the Charter to take

qu'il vaudrait peut-être mieux ne pas y inclure quatre des membres permanents du Conseil de sécurité. Je ne vois pas comment le Conseil pourra demander à un sous-comité de formuler des recommandations auxquelles les membres permanents auront à se conformer sans avoir participé à leur élaboration. Je ne puis donc me joindre aux représentants de la France et de la Pologne pour arriver à une conclusion unanime.

Il y a autre chose: même si je me ralliais à leurs vues, l'unanimité ne se ferait pas encore, puisque le représentant de l'URSS déclare qu'il ne saurait accepter la création d'une commission ou d'un comité.

D'autre part, si le Conseil de sécurité nous demande de procéder à des consultations en vue d'aboutir à un accord sur cette question, je serai tout disposé à le faire.

M. LANGE (Pologne) (*traduit de l'anglais*): La rédaction du texte que je veux vous soumettre pourra être modifiée si quelqu'un des membres du Conseil de sécurité en exprime le désir. Ce texte se lit comme suit:

"L'attention du Conseil de sécurité ayant été attirée sur la situation en Espagne par un Membre de l'Organisation des Nations Unies agissant en vertu du paragraphe premier de l'Article 35 de la Charte,

"Le Conseil de sécurité

"1. Prend note de la condamnation unanime qui a été prononcée contre le régime de Franco au cours des débats; et

"2. Désigne un sous-comité composé de cinq de ses membres, chargé d'étudier les bases d'une décision unanime que pourrait adopter le Conseil, et de préparer un projet de résolution concernant les mesures pratiques à prendre."

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Le représentant de l'Australie a demandé ce que nous pensions de la proposition qui nous a été soumise par le représentant de la France. Si cela vous paraît utile, je serais très heureux de vous faire connaître mon opinion à ce sujet.

J'ai le regret de vous annoncer qu'il me serait très difficile de voter en faveur de la proposition soumise par le représentant de la France. Bien que j'aie plusieurs objections à formuler à son sujet, je ne voudrais pas abuser de votre temps. Je me bornerai à vous faire part de la principale difficulté que je rencontre. Le représentant de la France semble suggérer, quoique sous une forme assez vague, que des mesures doivent être prises contre le régime de Franco. Or, comme je l'ai déjà dit la semaine dernière, je ne puis me rallier à une telle proposition. En outre, je voudrais vous faire observer que, dans le texte qu'il propose, M. Bonnet semble envisager toute la question du point de vue de l'opportunité des mesures à adopter. Il demande en effet ce que nous devons faire.

Pour moi, j'estime que nous devrions nous attacher avant tout à établir si la Charte nous

action. We are not free to determine that on a purely arbitrary or political basis; we must preserve the Charter, and I ask that the rule laid down in the Charter be duly applied. As far as I can see, this rule is to be found in Article 34, which says:

"The Security Council may investigate any dispute, or any situation which might lead to international friction or give rise to a dispute, in order to determine whether the continuance of the dispute or situation is likely to endanger the maintenance of international peace and security."

I think that the Australian proposal is helpful in enabling us to carry out our task.

Now, Mr. Lange, if I may also express a purely personal opinion on what he has just said, draws attention to the unanimity with which we have all condemned the Franco regime as an undesirable regime in Spain, but he seemed to lose sight of the fact that it is precisely at that point that our disagreement begins. Some of us think that the situation in Spain is a question essentially within the domestic jurisdiction of that country; others take the opposite view. Should we or should we not take action?

The Polish proposal goes still further, because it is more expeditious than the French proposal. It prejudices the question as to whether action should be taken by suggesting that the question as to what action should be taken should be studied, and that is not a proposal which I can support.

Mr. LANGE (Poland): Just a few words of explanation as to the implications of the draft resolution which I have just submitted.

This resolution, of course, leaves the Council perfect freedom to decide what steps are to be taken. It does not decide that no steps whatever should be taken because such a decision would in itself be a fateful step. I am sure the Council will not take such a decision, but I think its freedom is left intact. In any case, that was my intention.

If the representative of the Netherlands has some qualms about it, I am ready to make some change. What I should like to preserve is the moral condemnation of the Franco regime which we have already agreed upon at this stage of the debate.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I do not wish to prolong the debate. I only wish to say that I support the Australian draft resolution with the amendments which the Australian representative has already accepted. It

autorise ou non à prendre des mesures à cet égard. Nous n'avons pas le droit de trancher cette question d'une façon purement arbitraire ou en nous fondant sur des considérations d'ordre politique. Nous sommes tenus de respecter la Charte, et j'insiste pour que nous nous conformions strictement à la méthode qu'elle nous prescrit. Pour autant que je sache, nous devrions nous conformer à l'Article 34, où il est dit:

"Le Conseil de sécurité peut enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend, afin de déterminer si la prolongation de ce différend ou de cette situation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales."

Je crois que la proposition du représentant de l'Australie peut nous aider à accomplir cette tâche.

Permettez-moi maintenant de dire quelques mots à propos de la déclaration de M. Lange. Il a attiré l'attention du Conseil de sécurité sur l'unanimité qui s'était faite ici pour condamner le régime de Franco comme étant un régime indésirable. Toutefois, il semble avoir oublié que c'est précisément là que des divergences de vues ont surgi. En effet, certains d'entre nous estiment que la situation existant en Espagne est une affaire intérieure de ce pays, alors que d'autres sont de l'avis opposé. Dans ces conditions, faut-il ou non que nous prenions des mesures?

La proposition de la Pologne est encore plus expéditive que celle du représentant de la France. Elle préjuge la question de savoir s'il faut ou non prendre des mesures, car elle prévoit qu'il y aura lieu d'étudier les mesures à adopter. Il m'est donc impossible de voter en faveur de cette proposition.

M. LANGE (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais dire quelques mots au sujet des répercussions possibles du projet de résolution que je viens de vous soumettre.

Ce texte laisse naturellement au Conseil de sécurité toute liberté de se prononcer lui-même sur les mesures à adopter. Mais il ne prévoit évidemment pas que le Conseil devrait s'abstenir de prendre des mesures, car une telle abstention présenterait un très grave danger. Bien que je sois certain que le Conseil de sécurité ne prendra pas une telle décision, ma proposition lui laisse toute liberté d'action. Telle était bien l'intention que j'avais en rédigeant mon texte.

Si le représentant des Pays-Bas éprouve des difficultés à approuver mon texte, je suis prêt à y introduire certaines modifications. Mais je tiens à ce que nous y fassions état de la condamnation morale qui a été prononcée ici contre le régime de Franco.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je ne tiens nullement à prolonger ce débat. Je me bornerai donc à annoncer que je suis en faveur du projet de résolution de l'Australie et des amendements que le

seems to me that that is a practical and sensible way for the Council to proceed.

The allegation is made that the Government of Spain is threatening international peace and security. Facts have been put before the Council; no doubt other facts can be produced. I have a certain amount of information of a detailed kind with which I have not troubled the Council, but I should be delighted to submit it to any sub-committee that might be appointed. Other Governments no doubt would also be willing to make their contributions.

It seems to me that the first thing for the Council to do is to sift that information in order to try to reach a conclusion. To my mind, it has to be proved that the Spanish Government is a threat to international peace before the Council can take any action in the matter. I do not think the work of sifting evidence of that kind can really be conveniently or effectively done at this table. It seems to me to be a sensible and practical thing to ask five of our number to look at the evidence, sift it, put it in order, and make a report to the Council.

I entirely support that proposal and I think the Council, if it adopts it, would be proceeding in an orderly way. I appeal to the representative of the USSR not to oppose that entirely. The sub-committee would be asked to conduct its affairs with the utmost dispatch, and I do not think we need anticipate any great delay. In any case, I think we should gain by better and more effective discussion in the Council when we have before us the report of that sub-committee.

One word more. I am afraid I could not accept the addition which the French representative proposed because, in my view, words of that kind would be what we call in England "presuming guilt": in the same breath with which you instruct a committee to examine and sift evidence, you ask it to tell you what action to take against the accused party, and I think that really is quite inadmissible.

Colonel HODGSON (Australia): I thought that we might have got somewhere, but this last proposal of the representative of Poland shows that we are very much farther off than ever. I thought he was on the verge of supporting the representative of France, but this last proposal goes back to the original motion. It was to that I objected in principle, that is to say, that this Council should reach any decision without investigation and the ascertainment of facts.

représentant de l'Australie a déjà lui-même acceptés. Il me semble que le Conseil agira sagement en adoptant cette résolution, car la méthode qu'elle prévoit est fort pratique.

On a affirmé ici que le Gouvernement espagnol constituait une menace pour la paix et la sécurité. Certains faits ont été portés à la connaissance du Conseil de sécurité. Mais il n'y a pas de doutes qu'on pourrait lui présenter d'autres faits encore. J'ai à ma disposition un certain nombre de renseignements précis et détaillés que je n'ai pas communiqué au Conseil pour ne pas l'importuner, mais que je pourrais soumettre à tout sous-comité qu'on aurait décidé de créer. Je suis persuadé que d'autres Gouvernements auraient aussi des communications à faire.

Il me semble donc que le Conseil de sécurité devrait avant tout examiner ces informations et tâcher d'en tirer les conclusions qui s'imposent. Avant que le Conseil ne puisse passer à l'action, il faut démontrer, me semble-t-il, que le régime de Franco constitue effectivement une menace pour la paix internationale. Je ne crois pas que ce travail puisse être effectué utilement au sein du Conseil de sécurité lui-même. Je pense donc qu'il serait sage de demander à cinq de nos collègues d'examiner les preuves qui nous ont été soumises, de les classer dans un certain ordre, et de présenter au Conseil de sécurité un rapport à ce sujet.

Je me rallie entièrement à cette proposition, et je pense que, en l'adoptant le Conseil de sécurité agirait d'une façon parfaitement raisonnable. Je demande au représentant de l'URSS de ne pas s'y opposer. Si nous demandons au sous-comité d'accomplir ce travail aussi rapidement que possible, nous n'aurons certainement pas à redouter un retard considérable. Je pense, de toute façon, que le Conseil de sécurité pourrait examiner cette question plus en détail et d'une façon plus approfondie s'il avait à sa disposition le rapport du sous-comité.

Je voudrais ajouter encore quelques mots. Je crains de ne pas pouvoir accepter l'additif proposé par le représentant de la France. Ce texte me semble comporter une "présomption de culpabilité". En effet, ce texte, qui prévoit la création d'un comité chargé d'examiner les preuves, indique en même temps qu'on demandera à cet organe d'envisager les mesures à prendre contre la partie accusée. Or, cela me paraît inadmissible.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): J'avais tout d'abord l'impression que nous allions aboutir à un résultat satisfaisant. Mais la dernière proposition du représentant de la Pologne montre que nous sommes plus éloignés que jamais les uns des autres. Il me semblait, en effet, que le représentant de la Pologne était prêt à appuyer la proposition du représentant de la France. Mais sa dernière proposition reprend en réalité le projet de texte initial, contre lequel j'avais élevé des objections de principe, car il en ressortait que le Conseil de sécurité devrait prendre une décision sans avoir examiné les faits.

You will recall that I also disagreed with the view that we should take no action. And, so, my course was a middle course, to have a fact-finding body to help this Council and to assist it in its task of reaching a just and impartial decision.

I cannot accept the last Polish proposal. As I see it, we have the original draft resolution asking us to take action immediately and to sever, or to ask the States Members to sever, diplomatic relations. I think my own proposal was a genuine amendment which should be voted on first, that is, an amendment to the effect that no action be taken on the Polish proposal until there has been an investigation of the facts and a report has been made to this Council.

Mr. LANGE (Poland): Another few words of explanation. My proposal should not be interpreted as being necessarily opposed to the proposal of the representative of Australia, because the sub-committee I proposed can arrive at the conclusion that the step which ought to be taken is that suggested in the Australian draft resolution. The situation today was simply that there was a division of opinion on the question as to whether the Australian proposal should be adopted, and I just want to give the Council a chance to reach unanimity on the question of the steps to be taken, whatever they may be.

Mr. DE LA COLINA (Mexico): On behalf of my Government, I wish to support the Australian proposal, as amended by the representative of France. I trust that the committee may establish beyond doubt the justification for any action that the Council decides to adopt. Moreover, I do not wish to judge the work of the proposed committee. On the other hand, it is the view of my Government, as set forth in the statement recently made by the Secretary for Foreign Affairs of my country, that Franco stands condemned on his own record. Additional data and new evidence, I am sure, will serve only to confirm his guilt.

For this reason I have supported the view so eloquently expressed by the representative of France. I may add, however, that I agree that unanimity is fundamental if we are not going to weaken the statements already made by the United Nations, and for this reason I hope we may discuss further the proposals made by the representative of France, in order to see whether there is any chance of including part of his statements in the Australian text.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to see a unanimous decision of the Security

Vous vous rappellerez certainement que je n'étais pas non plus d'accord avec ceux qui demandaient qu'aucune mesure ne fût prise. J'ai adopté en quelque sorte un moyen ferme en proposant de former un comité d'enquête chargé d'aider le Conseil de sécurité à trouver une solution juste et impartiale.

Je ne puis donc accepter la dernière proposition de la Pologne. Telle que je vois la situation, nous avons devant nous le projet de résolution initial qui nous invite à prendre des mesures immédiates et à demander aux Etats Membres de rompre leurs relations diplomatiques avec l'Espagne. Ma proposition constitue un véritable amendement à ce projet de résolution, et je crois qu'il faut la mettre aux voix en premier lieu. Cet amendement prévoit qu'aucune mesure ne devra être prise au titre de la proposition de la Pologne tant qu'on n'aura pas examiné les faits et que le Conseil de sécurité n'aura pas reçu un rapport à ce sujet.

M. LANGE (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais ajouter quelques mots d'explication. Ma proposition n'est pas nécessairement contraire à celle du représentant de l'Australie. Il se pourrait, en effet, que le sous-comité dont j'envisage la création décide qu'il y a lieu de prendre les mesures proposées par le représentant de l'Australie. Il est apparu aujourd'hui qu'il y avait des divergences de vues quant à la question de savoir s'il faut ou non adopter la proposition de l'Australie. Ma proposition doit permettre au Conseil de sécurité d'aboutir à une décision unanime sur les mesures à prendre, quelle que soit leur nature.

M. DE LA COLINA (Mexique) (*traduit de l'anglais*): En ma qualité de représentant du Gouvernement mexicain, j'appuie la proposition de l'Australie telle qu'elle a été modifiée par le représentant de la France. Je suis certain que le comité établira les bases légales de toute action que le Conseil de sécurité décidera d'entreprendre. Je ne veux même pas entrer dans les détails du travail de ce comité. D'autre part, mon Gouvernement estime, ainsi que l'a déclaré récemment le Ministre des affaires étrangères de mon pays, que Franco est déjà condamné par son passé. Les renseignements et les preuves supplémentaires que l'on va nous fournir ne feront que confirmer sa culpabilité.

C'est pour cette raison que je me suis rallié aux vues qui ont été exprimées, avec tant d'éloquence, par le représentant de la France. Toutefois je voudrais ajouter que, pour ne pas affaiblir les déclarations qui ont déjà été faites par les Nations Unies, il est absolument nécessaire d'aboutir à une décision unanime. J'espère par conséquent que nous examinerons de plus près les propositions du représentant de la France, afin d'établir s'il est possible de les incorporer dans le projet de texte du représentant de l'Australie.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je souhaite que le Conseil de sécurité prenne une

Council on the question under discussion. At the same time, however, I am anxious that this decision should be a just one, corresponding to the importance of the question under discussion.

If the members of the Security Council think that there is any hope of finding a basis for unanimous decision through the creation of a sub-committee, as proposed by Dr. Lange, I shall have no objection to the appointment of such a sub-committee with tasks and functions as they have been outlined by the Polish representative.

Mr. BONNET (France) (*translated from French*): I think that there is still a gleam of hope in our debates, but there are also some misunderstandings.

A certain number of important considerations have been advanced. The representative of Mexico has reminded us very properly that we should not do anything that might be regarded as going back on what has been done by the Allied Powers or the United Nations in this question; for they did do something at San Francisco, Potsdam and, more recently, at the General Assembly of the United Nations in London. At times this afternoon and during the course of our recent discussions, I have had the impression that we might be going back on what has already been done: we must not do this. Moreover, the Mexican representative has supported my amendments, and I believe that suits Colonel Hodgson's wishes.

Hence, I take it, the Council will agree to consider the three amendments I have submitted:

The first, to record that we are unanimous in condemning the Franco regime, saluting the Spanish people and telling it that we hope to see it soon among us.

The second, to omit the three questions appearing at the end of the draft resolution submitted by the representative of Australia.

The third (which has incurred the criticism of some of our colleagues) aims at requesting the working committee to be set up by us to endeavour to make proposals to this Council with respect to the practical measures which the Council might take. This does not appear at all outrageous to me, since it should be the natural purpose of that committee to try to submit to us a practical solution.

We could spend quite a long time discussing these three amendments this afternoon. If necessary I shall speak in support of them before a vote is taken. I feel that these three amendments are worth studying; perhaps we shall succeed in finding a fourth enabling us to reach the unanimity asked for by the representative of Mexico and, just before him, by the representative of Poland. I feel sure we all desire this unanimity.

Perhaps it would be enough if one or two words were changed in the Australian draft resolution as amended by my proposals. We cannot make these changes now, but it appears to

décision unanime sur la question qui fait l'objet de son examen. Toutefois, je souhaite également que cette décision soit juste et réponde à la gravité de la question.

Si les membres du Conseil de sécurité estiment qu'il y a un espoir quelconque de trouver une base pour cette décision unanime en créant le sous-comité proposé par M. Lange, je ne m'opposerai pas à la formation d'un sous-comité, doté des attributions indiquées par le représentant de la Pologne.

M. BONNET (France): Je crois qu'il y a encore dans nos débats une lueur d'espoir, mais il y a aussi quelques malentendus.

Un certain nombre de considérations importantes ont été avancées. Le représentant du Mexique nous a rappelé fort opportunément que nous ne devrions pas paraître reculer sur ce que les Puissances alliées ou les Nations Unies ont déjà fait en la matière; car elles ont fait quelque chose à San-Francisco, à Potsdam et, récemment, à l'Assemblée générale des Nations Unies à Londres. Quelquefois, durant cet après-midi, au cours même de nos derniers débats, les discussions m'ont donné l'impression que nous pourrions reculer sur ce qui a déjà été fait; nous ne devons pas le faire. D'autre part, le représentant du Mexique a bien voulu soutenir mes amendements. Cela réjouit, je crois, à un désir exprimé par le colonel Hodgson.

En conséquence, le Conseil voudra bien examiner les amendements que j'ai présentés et qui sont au nombre de trois:

Le premier, en vue de constater notre unanimité à condamner le régime de Franco, à saluer le peuple espagnol et à lui dire notre espoir de le voir bientôt parmi nous.

Le deuxième, en vue de supprimer les trois questions qui se trouvent à la fin de la résolution présentée par le représentant de l'Australie.

Le troisième, critiqué par quelques-uns de nos collègues, et qui est destiné à demander que le comité de travail que nous devrions constituer cherche à nous présenter des propositions sur les mesures pratiques que le Conseil pourrait prendre; et ceci ne me semble pas du tout un scandale, l'effort naturel de ce comité devant viser à nous présenter une solution pratique.

Nous pourrions discuter ce soir assez longtemps encore sur ces trois amendements. Si cela est nécessaire, je les défendrai avant qu'un vote soit pris sur eux. J'estime que ces trois amendements devraient être étudiés; peut-être parviendrions-nous à en trouver un quatrième qui nous permettrait d'atteindre cette unanimité demandée par le représentant du Mexique et, un moment avant, par le représentant de la Pologne, et que, j'en suis convaincu, nous désirons tous.

Il suffirait peut-être, dans le projet de résolution de l'Australie amendé comme je l'ai proposé, de modifier encore un mot ou deux. Ce n'est pas maintenant que nous pouvons faire ces

me that that is what Mr. Lange is proposing. If I understand it correctly, there seems to be a misunderstanding on Mr. Lange's proposal. The representative of Australia appears to be under the impression that it is a final resolution intended to replace his own, and for a moment I was inclined to entertain that opinion myself. But I now see that what the representative of Poland is really proposing is a drafting committee. Am I correct in my assumption?

Mr. LANGE (Poland): (*translated from French*): The committee would work for a period of two or three days.

Mr. BONNET (France) (*translated from French*): Not even two or three days. My three amendments might be referred to this committee, and other amendments might also be handed to it, and so the committee might tomorrow, on the basis of the Australian representative's draft resolution, propose a resolution likely to receive unanimous support.

I think the Council is in a position to adopt my proposal, which in fact is Mr. Lange's proposal with changes and adaptations. Various amendments are submitted to us, and we can consider them here this afternoon; but we could also consider them at leisure tomorrow with the assistance of a drafting committee. This committee might find one or two formulas which would obtain the unanimous support of the Council. I would urge you to wait until tomorrow afternoon and to set up a drafting committee to operate in the meanwhile.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I confess I had completely misunderstood the Polish proposal. If it is simply to appoint a drafting committee to examine the text we have been discussing all this afternoon and the amendments that have been proposed and others, if there are any, I should not wish to oppose that. I do not think it would be necessary to have another resolution framed in these terms appointing that drafting committee. I should have thought that the President might have asked the Council if there was any objection, and, if there was none, he might have suggested the names of three or four people. I make only one reservation, that I should not take part in the drafting committee myself.

Mr. LANGE (Poland): I fully share the view of the representative of the United Kingdom that no formal resolution is necessary. I am ready to waive this formal resolution in order to expedite things. There is, however, one point I should like to make. I think that if this committee is to be really successful, it will need some two or three days. We are now at the very crucial stage of our discussion, and I think we should give the different members of this Council time to consult their Governments in making up their minds about what course should be taken and I should rather propose that the Committee be given until Monday.

modifications. Mais il me semble que c'est ce que M. Lange nous propose. Car il y a un malentendu sur la résolution de M. Lange, si je la comprends bien. Le représentant de l'Australie semble penser que c'est une résolution finale destinée à remplacer la sienne, et je m'étais moi-même demandé un instant si, en effet, ce n'était pas cela. Mais je m'aperçois que ce que propose le représentant de la Pologne est, en somme, un comité de rédaction. Est-ce que je me trompe?

M. LANGE (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Il s'agit d'un comité qui travaillerait deux ou trois jours.

M. BONNET (France): Même pas deux ou trois jours: mes trois amendements pourraient être renvoyés à ce comité; d'autres amendements pourraient lui être également remis et le comité pourrait, sur la base du projet de résolution présenté par le représentant de l'Australie, nous proposer demain une résolution susceptible de réunir l'unanimité.

Je crois que le Conseil peut accepter ma proposition qui, en somme, est la proposition de M. Lange, mais amendée et transformée. Divers amendements nous sont soumis; nous pourrions aussi les étudier à tête reposée demain matin avec l'aide d'un comité de rédaction; ce comité pourrait trouver une formule ou deux qui entraîneront l'unanimité du Conseil. J'insiste pour que nous attendions jusqu'à demain après-midi et qu'un comité de rédaction fonctionne dans l'intervalle.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): J'avoue que j'avais mal compris la proposition du représentant de la Pologne. S'il s'agit simplement de désigner un comité de rédaction chargé d'examiner le texte dont nous avons discuté aujourd'hui, ainsi que les amendements qui ont été proposés ou qui pourront encore nous être soumis, je ne saurais m'y opposer. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rédiger un projet de résolution spécial. Il me semble que le Président pourrait demander l'avis des membres du Conseil de sécurité à ce sujet. Puis, si personne n'y voyait d'objections, il pourrait proposer les noms de trois ou quatre représentants. Je voudrais déclarer à ce propos que, pour ma part, je ne voudrais pas faire partie de ce comité.

M. LANGE (Pologne) (*traduit de l'anglais*): J'estime, comme le représentant du Royaume-Uni, qu'il est inutile d'adopter une résolution spéciale à ce sujet. Pour nous faire gagner du temps, je n'insisterai pas pour présenter une résolution en bonne et due forme. Toutefois, je voudrais attirer votre attention sur le point suivant: pour accomplir sa tâche, le comité aura besoin de deux ou trois jours. Nous en sommes arrivés maintenant à la phase la plus importante de notre discussion et certains membres du Conseil pourront également avoir besoin de temps pour consulter leurs Gouvernements sur la question des mesures à adopter. C'est pourquoi je propose d'accorder au comité un délai allant jusqu'à lundi.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): If the sub-committee is formed merely to study the Australian proposal and the amendments to it, I shall object to the appointment of such a sub-committee and I shall not be able to take part in it.

If this sub-committee is formed in order to find a basis for a unanimous decision on the Spanish question, that is, to study all the proposals that have been put forward by members of the Security Council, then I am prepared, as I have already stated, not to oppose Dr. Lange's proposal.

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): I am not sure that the work of this proposed sub-committee would not be a pure waste of time. We are confronted with propositions which to me seem mutually exclusive. That is to say, both the Australian and the French delegations have made proposals. Therefore, if it is a matter of finding some such formula as would satisfy both parties, I am afraid in the first place that it will be impossible to satisfy everyone, even if something could be found. I have studied both proposals, and as to the establishment of a sub-committee, I am not going to vote for it.

Mr. BONNET (France) (*translated from French*): I shall reply briefly to the representative of the Netherlands. I fail to understand in what way the Australian proposal and mine are mutually exclusive. To my mind that is definitely not the case.

If the Australian proposal makes it impossible to pay a tribute to the Spanish people and to record our moral condemnation of the Franco Government, I shall not vote for Colonel Hodgson's text.

If it is found impossible to omit the three questions appearing at the end of the Australian proposal I shall ask for the addition of a dozen more. But I feel that they can be omitted without affecting the balance of the Australian resolution.

Lastly I asked for a very small addition at the end of that resolution which in no way conflicts with Colonel Hodgson's proposal; he himself has admitted this. If my proposal were regarded *a priori* as absolutely irreconcilable with that of the Australian representative, no amendments to parliamentary or international resolutions could ever be adopted.

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): I only want to speak very briefly. Of course the Australian resolution does not exclude the insertion of the word "greeting" addressed to the people of Spain, nor does it exclude the possibility of suppressing the three questions at the end; but where the opposition between the two resolutions comes in is in what the representative of France wanted to add, namely, "that the sub-committee may report to the Security Council . . . on the practical measures which the United Nations

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Si le sous-comité est formé dans le seul but d'examiner la proposition de l'Australie et les amendements dont elle fait l'objet, je devrai m'opposer à la formation de ce sous-comité et ne pourrai en faire partie.

Si ledit sous-comité est formé dans le but de trouver une base pour une décision unanime sur la question espagnole, c'est-à-dire s'il va examiner toutes les propositions faites par les membres du Conseil de sécurité, dans ce cas, comme je viens de le dire, je suis prêt à ne pas m'opposer à la proposition de M. Lange.

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Je crains fort que ce comité ne nous fasse tout simplement perdre du temps. Nous sommes saisis de deux propositions dont l'une paraît exclure l'autre. L'une d'entre elles émane du représentant de la France, l'autre de celui de l'Australie. S'il s'agit de trouver une formule qui donne satisfaction à chacun d'entre eux, je crains qu'il ne soit impossible de trouver un texte qui soit acceptable pour tous. J'ai étudié les deux propositions et je ne pourrai voter en faveur de la création de ce comité.

M. BONNET (France): Je répondrai brièvement au représentant des Pays-Bas: je ne vois pas en quoi la proposition de l'Australie et la mienne s'excluent; à mon sens, tel n'est absolument pas le cas.

La proposition de l'Australie empêche-t-elle de rendre hommage au peuple espagnol et de constater la condamnation morale que nous avons formulée contre le Gouvernement de Franco? S'il en est ainsi, je ne voterai pas pour le texte présenté par le colonel Hodgson.

Est-il impossible d'enlever à la fin de la résolution de l'Australie les trois questions qui y sont posées? Dans l'affirmative, je demanderai alors qu'on en ajoute une douzaine. Mais j'estime qu'on peut les supprimer sans que le corps de la résolution de l'Australie en soit déséquilibré.

Enfin, j'ai demandé qu'on ajoute un mot à la fin de cette résolution; il n'y a rien là de contradictoire avec la proposition du colonel Hodgson. Il l'a d'ailleurs reconnu lui-même. Il n'y aurait jamais eu dans la vie parlementaire ou internationale des amendements à des résolutions si ma proposition était considérée, *a priori*, comme étant absolument inconciliable avec celle du représentant de l'Australie.

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Je vais être très bref. Le projet de résolution de l'Australie n'exclut, bien entendu, ni l'hommage que l'on tient à rendre au peuple espagnol, ni la possibilité de supprimer les trois questions qui figurent à la fin de ce texte. La différence qu'il y a entre les deux propositions réside en ceci: M. Bonnet a proposé d'ajouter à ce texte la phrase suivante: "afin de permettre au sous-comité de faire rapport au Conseil de sécurité . . . sur les mesures pratiques que pour-

could take in this matter". The Australian proposition goes no further than a study of facts, but we must not prejudge the question as to whether or not steps are to be taken, and this is the ground on which I stood in my previous estimation of the debate.

Colonel HODGSON (Australia): I am not sure where we are going and what we are going to do when we get there, but I said earlier this afternoon that I should be only too happy to meet together with the representatives of France and Poland with a view to reaching an agreement on this text with amendments, with a view to a vote.

I thought the representative of the United Kingdom made it perfectly clear and I was prepared to accept that, but from the remarks of the USSR representative it is very clear that there is a fundamental difference between us, even in our conceptions of the drafting. In other words, the representative of Poland wanted, and I take it that is still his idea, to embody in his draft certain resolutions, certain things which will prejudge the whole matter and cause us to take action. This would undermine the case embodied in the resolution of the Australian delegation.

So, if we want to get unanimity regarding the duties of the drafting sub-committee on the setting-up of which we are going to vote, I do not see any point in going on with the discussion, and I should rather see a vote taken on the amendment as it stands.

I should like to meet the representative of France halfway, so to speak, if that would suit the representative of Mexico. I would drop those three questions if the representative of France is prepared to drop that particular sentence which he wants added, and if he can agree on that straight away. He is more than half prepared to agree now. I think we can have a vote on that.

I should like to say that instead of going halves I am prepared to offer seventy-five for twenty-five, and I am prepared to throw in the clause condemning the Franco regime in terms similar to those employed in the resolutions and declarations of San Francisco, Potsdam and London; or in such terms as we can mutually agree on along those lines.

The PRESIDENT: I think I shall propose the adjournment until tomorrow at 11 o'clock, and in the meantime I think the representative of Australia will see the French representative and perhaps the Polish representative tonight. If they can reach any agreed proposal it would be quite all right, otherwise we shall have tomorrow to vote on the draft resolution of the Australian representative and on the amendments submitted by the representatives of France and Poland.

Colonel HODGSON (Australia): I should like first to ask a question of the French representa-

raient prendre, en cette matière, les Nations Unies." Quant au représentant de l'Australie, il se borne à proposer un complément d'enquête sans préjuger la question de savoir s'il faut ou non prendre des mesures. C'est cette différence qui a provoqué ma remarque.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Je ne sais plus maintenant où nous allons et ce que nous ferons lorsque nous aboutirons. J'ai dit cet après-midi que je serais très heureux d'entrer en contact avec les représentants de la France et de la Pologne pour que nous puissions nous entendre sur ce texte et sur les amendements à y apporter, ce qui nous permettrait de procéder ensuite à un vote.

Il m'a semblé que le représentant du Royaume-Uni avait exposé son point de vue d'une façon parfaitement claire, et j'étais prêt à l'accepter. Mais il ressort des observations du représentant de l'URSS qu'il existe entre nous de profondes divergences de vues, même en ce qui concerne la rédaction de ce texte. Le représentant de la Pologne voudrait insérer dans son projet de résolution des décisions et des dispositions qui préjugeraient l'action du Conseil de sécurité et nous obligeraient à prendre certaines mesures. Or, cela est tout à fait contraire à la proposition de l'Australie.

Par conséquent, si nous tenons à prendre une décision unanime sur la tâche du comité de rédaction dont la création sera mise aux voix, il est inutile, à mon avis, de poursuivre ce débat. Il serait préférable de mettre aux voix l'amendement sous sa forme actuelle.

Pour donner satisfaction au représentant du Mexique, je suis prêt à accepter certaines propositions du représentant de la France. Je consentirai à supprimer les trois questions qui figurent dans mon texte, si le représentant de la France renonce à la phrase dont il a proposé l'insertion. Puisqu'il paraît tout disposé à le faire, nous pourrions mettre cette question aux voix.

Je suis prêt à aller encore plus loin et à offrir 75 pour 100 en échange de 25 pour 100. En effet, je suis disposé à insérer dans mon texte une clause semblable à celles qui figurent dans les résolutions de San-Francisco, de Potsdam et de Londres, ou toute autre déclaration condamnant le régime de Franco, pourvu qu'elle soit acceptable pour tous.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je propose d'ajourner la séance à demain matin à 11 heures. Je crois que, ce soir, le représentant de l'Australie pourrait entrer en rapport avec celui de la France, et peut-être même avec celui de la Pologne, pour se mettre d'accord avec eux sur une proposition commune. S'ils n'arrivent pas à s'entendre, demain nous mettrons aux voix le projet de résolution de l'Australie ainsi que les amendements déposés par les représentants de la France et de la Pologne.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais d'abord poser une ques-

tive. Is he prepared to accept my suggestion? If so, I should like a vote immediately.

Mr. BONNET (France) (*translated from French*): When I proposed this drafting committee, it was in order that we should try to reach agreement. It is my firm conviction that agreement can usually be reached if mutual concessions are made. This is not a new theory but I believe in it profoundly.

The PRESIDENT: Do the members agree to meet tomorrow, because most of the amendments have not really been drafted in their final form? I have some rough drafts here which it seems to me are not quite in their final form. So I should prefer to adjourn until 11 o'clock tomorrow morning, if you agree.

The meeting rose at 6.35 p.m.

THIRTY-EIGHTH MEETING

Held at Hunter College, New York, on Friday, 26 April 1946, at 11 a.m.

President: AFIFI Pasha (Egypt).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Brazil, China, Egypt, France, Mexico, Netherlands, Poland, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

47. Provisional agenda (document S/47)

1. Adoption of the agenda.
2. (a) Letter dated 8 April 1946 from the representative of Poland addressed to the Secretary-General (document S/32).¹
(b) Letter dated 9 April 1946 from the representative of Poland addressed to the Secretary-General (document S/34).²
3. Report from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council concerning the credentials of representatives on the Security Council, dated 22 April 1946 (document S/43).

48. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

49. Continuation of the discussion on the Spanish question

Colonel HODGSON (Australia): In accordance with the request of the Council yesterday afternoon, I beg to report that the representatives of France, Poland and Australia met with a view to reaching an agreed draft resolution to be placed before this Council. I am pleased to say

¹ See *Official Records of the Security Council, First Year, First Series, Supplement No. 2, Annex 3a.*

² *Ibid.*, Annex 3b.

tion au représentant de la France. Est-il disposé à accepter ma proposition? Dans l'affirmative, je voudrais que nous procédions au vote immédiatement.

M. BONNET (France): Lorsque j'ai proposé ce comité de rédaction, c'était pour que nous essayions de nous mettre d'accord. C'est une théorie profondément ancrée en moi qu'on se met généralement d'accord en se faisant des concessions mutuelles. Ce n'est pas une chose très nouvelle, mais j'y crois beaucoup.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Les membres du Conseil sont ils d'accord pour que nous nous réunissions demain? Il semble, en effet, que les amendements dont nous sommes saisis ne nous aient pas été soumis sous leur forme définitive. Il serait par conséquent préférable d'ajourner les débats à demain 11 heures.

La séance est levée à 18 h. 35.

TRENTE-HUITIEME SEANCE

Tenue à Hunter College, New-York, le vendredi 26 avril 1946, à 11 heures.

Président: AFIFI Pacha (Egypte).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Brésil, Chine, Egypte, France, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

47. Ordre du jour provisoire (document S/47)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. a) Lettre en date du 8 avril 1946 adressée au Secrétaire général par le représentant de la Pologne (document S/32).¹
b) Lettre en date du 9 avril 1946 adressée au Secrétaire général par le représentant de la Pologne (document S/34).²
3. Rapport en date du 22 avril 1946 du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité concernant les pouvoirs des représentants au Conseil de sécurité (document S/43).

48. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

49. Suite de la discussion sur la question espagnole

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Conformément à la demande faite par le Conseil hier après-midi, j'ai l'honneur de vous annoncer que les représentants de la France, de la Pologne et de l'Australie se sont réunis pour établir d'un commun accord un projet de résolu-

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Première Année, Première Série, supplément No 2, annexe 3a.*

² *Ibid.*, annexe 3b.